



MERCI LA VAPE

Livre blanc pour une politique
d'intérêt général sur la vape

MERCI LA VAPE

**Livre blanc pour une politique
d'intérêt général sur la vape**

Mai 2024

Financement participatif

L'impression et la diffusion du livre MERCI LA VAPE ont été réalisées par un financement participatif. Les associations AIDUCE, SOVAPE, LA VAPE DU CŒUR et FIVAPE remercient très chaleureusement les citoyens contributeurs pour leur engagement, leur soutien et leur confiance :

ADLER Marion, AMBROSINO Jeremy, ARMAND Ghyslain, AUBERT Patricia, AUBERT Veronique, AUJARD Frédéric, BAMBERGER Claude, BARJOT Rodolphe, BARROUX Didier, BEUREY Simon, BÉZIAU Sébastien, BIGORRE Stephanie, BONDATY Christophe, BOUCHON Alexandre, BROSSE Pascal, BRUNEL Pauline, BRUNO Derouane, BUTTIER Jason, CADOSCH Matthieu, CÉLÉANE Julie, CHAMIOT-CLERC Amandine, CHAUVEAU Yannick, CHEVALET Christophe, COGLITORE Maxime, CONSTANTINESCO Roger, COQUIN Philippe, CORBINEAU Cécile, CORDIER Nathalie, CORNEC Thomas, COUDERC Guilhem, COUÉNON Stéphane, COUTERON Jean-Pierre, CUISSET Vincent, DABROWSKI Maxence, DAMLAMIAN Sonia, DELARUE Jean-Marie, DELARUE Vanessa, DEMOUSSEAU Deborah, DEROEUX Pascal, DIEFENTHAL Pierre, OPPELT Elie, DOUARD Hervé, DUBOIS COLINEAU Agnès, DUBOS ARVIS Catherine, DUCOUSSO Thierry, DUNAND Nathalie, DURAND Benoit, ELOÏC Mounah, ENAULT Florine, EPITAUX Marc-Olivier, FERRO-COLLADOS Marie-Josée, FEYEUX Sylvain, FILATRIAU Sylvain, GACHET Catherine, GAILLARD Bruno, GALLOT Erik, GODUNSKY Jean-Paul, GOLINVAUX Benjamin, GOMBEER Patrick, GRUNBERG Philippe, GUIGNER Sébastien, GUIGNOLET Olivier, GUIMBAUD Nelly, GUYOT Éric, HEKPAZO Agnès, HERNANDEZ Stéphanie, JAME Philippe, JOUANY Arnaud, KHOUANE Fabrice, KLEIN Romain, LANGEVIN Cantelle, LE CORRE Pierre, LE DÉROFF Angélique, LÊ Jonathan, LEBAILLY Yannick, LEFEBVRE Frédéric, LEROUX Raynald, LIENARD Marion, LORCY Jean, LOUIS Thibault, MALICET François, MARCHAND Guillaume, MARTINEZ Stéphane, MEHTELLI Wajdi, MEUNIER Kévin, MEZGUINI Michael, MICHEAU Titan, MICHEL Nicolas, MIGNOLET Bruno, MOIROUD Jean, MUTEAU Nathalie, NALEWAJEK Erwan, NÉGRO Maxime, PAIRAUD Charly, PAPELIER Laurent, PAYS Mickaël, PELE Thierry, POIRSON Philippe, PREMK Laurent, PRESLES Philippe, QUERE Joseph,

REINE-PRUDENT Sylvaine, REMO Jeremy, RINALDI Frédéric, RODRIGUEZ Alex, RODRIGUEZ Lilly, ROGEBOSZ Nathalie, ROUCH Florence, SABATIER Franck, SAINT-GERAND Frédéric, SANCHEZ Yannick, SEIGNEUR Yves, SELLIER Julien, SERVET Alistair, SIEMBAL Fabien, SIMONTS Bertrand, STEINES Édouard, STRAUB Patricia, SULIC Cécilia, SZELE Thomas, ALLAIRE Thierry, THOMAS Guillaume, TOUSSAINT Pierre, TROHEL Hubert, TRUCHY Xavier, VALENTIN Marie France, Paulo MINEAU, VERDOT Eric, VERPILLOT Denis, WILPOTTE Yann.

Version digitale

Le livre MERCI LA VAPE est disponible en version .pdf à télécharger gratuitement à cette adresse : www.iurls.net/mercilavape



Numéro ISBN 979-10-415-5235-1

Dépôt légal : septembre 2024.

© AdobeStock, Freepik

Sommaire

Préambule	9
Présentation des associations à l'origine de Merci la vape	10
Texte de la pétition Merci la vape	12
Contexte : Près de 100 000 vapoteurs disent halte à l'écran de fumée et à l'injustice	14
Le sombre tableau de la lutte contre le tabagisme en France	14
En ciblant la vape, la France devient l'alliée objective de l'industrie du tabac	16
L'opération Merci la vape : la plus grande enquête française sur la vape	23
Partie 1. Halte à la désinformation : la vape sauve des vies !	27
Idee vraie n°1 : La vape est largement plébiscitée	28
Le recours à la vape est conseillé par de nombreuses autorités et professionnels de santé	29
Les données scientifiques abondent massivement en faveur de la vape	30
Des usagers et des professionnels de santé en mal d'information équilibrée	31
Focus sur l'origine d'une idée fausse : « si l'OMS le dit c'est que c'est vrai »	34
Idee vraie n°2 : La vape est une porte de sortie du tabagisme	35
Scientifiques, professionnels de santé et vapoteurs font le même constat : la vape sauve des vies	36
L'efficacité de la vape repose grandement sur la diversité des arômes	37
Le double usage vape/cigarette est une étape vers l'arrêt du tabagisme	38

Idée vraie n°3 : La vape n'est pas une porte d'entrée dans le tabagisme	42
La vape ne conduit pas les jeunes à fumer : le mythe de l'effet passerelle	42
La vape contribue à détourner les jeunes du tabagisme	44
Idée vraie n°4 : La vape est une filière responsable	48
La vape comporte intrinsèquement peu de risques	49
La fabrication des produits du vapotage et leur commercialisation sont encadrées	50
La vape bénéficie particulièrement aux plus précaires	52
Partie 2. Préconisations pour une politique d'intérêt général sur la vape	57
Axe 1. Informer les usagers avec impartialité	58
1.1. Informer sur les risques liés à la vape	58
1.2. Informer sur les différences entre les produits alternatifs à la cigarette	59
1.3. Informer sur les possibilités et les conditions du sevrage tabagique	59
1.4. Informer sur l'origine de l'information	59
1.5. Sanctionner la désinformation	60
Axe 2. Former tous les professionnels	60
2.1. Former les professionnels de santé et autres aidants qui luttent contre tabagisme	60
2.2. Former les professionnels de la filière vape	61
Axe 3. Faciliter l'efficacité de la réduction des méfaits	62
3.1. Conserver l'accessibilité économique	62
3.2. Maintenir la diversité des arômes	62
3.3. Préserver la vape de la « médicalisation » exclusive	63
3.4. Améliorer l'accessibilité pratique	63

Axe 4. Chercher à améliorer la connaissance avec intégrité	64
4.1. Encourager la recherche publique	64
4.2. Encourager les collaborations public/privé	64
4.3. Considérer les données scientifiques	65
Axe 5. Encadrer équitablement le secteur	65
5.1. Veiller à des réglementations rationnelles à toutes les échelles	66
5.2. Adapter les réglementations à l'évolution des pratiques et des produits	66
5.3. Garantir la sécurité juridique et économique de la filière française	67
Axe 6. Associer toutes les parties utiles	68
6.1. Différencier clairement l'industrie de la vape de l'industrie du tabac	68
6.2. Diversifier les acteurs de la lutte contre le tabagisme	69
6.3. Territorialiser les opportunités offertes par la vape	70
Conclusion : La vape, une opportunité exceptionnelle pour la France	71
Annexe : Synthèse de l'enquête Merci la vape	72

Préambule

Le 31 mai 2023, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, les quatre associations structurantes de la vape en France se regroupaient pour lancer l'opération Merci la vape afin de la réhabiliter dans l'espace public.

Un an après, la pétition exigeant que cessent les attaques injustes contre la vape a été soutenue par près de 100 000 citoyens malgré une très maigre publicité en raison du cadre juridique qui limite drastiquement les possibilités de communication en faveur de la vape.

Parmi eux, 40 000 ont répondu à une enquête qualitative arrêtée dès septembre 2023 pour diffuser les résultats pendant le Mois sans tabac 2023 (voir annexes).

Ce livre blanc prend appui sur les résultats de la pétition et de l'enquête afin de proposer une politique d'intérêt général sur la vape.

Présentation des associations à l'origine de Merci la vape

AIDUCE

La mission de l'AIDUCE est la représentation et la défense des consommateurs de vaporisateur personnel (VP), plus communément appelé cigarette électronique. Elle défend sa diversité et son potentiel d'évolution ainsi que son utilisation libre et responsable, œuvre avec les instances nationales et internationales de normalisation afin d'offrir aux consommateurs le choix de produits sécurisés.

www.aiduce.org

SOVAPE

L'association SOVAPE est engagée pour la promotion de la réduction des risques et des méfaits du tabagisme. Elle se donne pour mission de veiller sur l'information, sur les politiques de santé publique et sur les publications scientifiques.

www.sovape.fr

LA VAPE DU CŒUR

La Vape Du Cœur, association de loi 1901 reconnue d'intérêt général, est acteur dans la réduction des risques du tabac fumé. Elle a pour but de venir en aide à toute personne majeure, en situation de précarité, en distribuant gratuitement des produits de vapotage cédés par donation (vaporisateurs personnels, e-liquides et accessoires). La Vape Du Cœur travaille en partenariat quotidiennement avec plus de 200 établissements de santé.

www.lavapeducoeur.fr

FIVAPE

La Fédération Interprofessionnelle de la vape (FIVAPE) réunit l'ensemble des métiers de la filière du vapotage en France, des fabricants aux distributeurs. Les 800 adhérents de la fédération sont indépendants des industriels du tabac (obligation statutaire), et représentent 70 % de l'activité française du secteur : une organisation spécialiste de la réduction des risques, et l'un des acteurs principaux de santé publique en France sur ce sujet.

www.fivape.org

Texte de la pétition Merci la vape

Je compte parmi les millions de personnes que la vape aide à se détourner du tabac.

Je veux défendre ce qui en fait l'aide la plus efficace : la diversité des arômes, un coût abordable, une information objective sur la réduction des risques.

NON à la suppression des arômes

Condamner les ex-fumeurs au seul arôme tabac est absurde, c'est justement la diversité des arômes qui facilite le sevrage tabagique. La preuve : 95 % des vapoteurs utilisent au moins un autre arôme.

Les arômes doivent rester disponibles dans un cadre réglementé et contrôlé. La fabrication des e-liquides et leur commercialisation par des professionnels assurent les meilleures garanties de contrôle pour la sécurité des utilisateurs.

NON aux taxes

Surtaxer un dispositif qui aide à arrêter de fumer est injuste.

Ni les substituts nicotiques, ni les médicaments, ni l'hypnose, ni l'auriculothérapie, ni les remèdes de charlatan ne sont surtaxés.

Les taxes ne devraient pas constituer une barrière à l'usage du vapotage. La TVA sur le vapotage devrait être réduite à 5,5 %, comme les substituts nicotiques. Son accès aux plus défavorisés, les plus touchés par le tabagisme, serait ainsi facilité.

STOP au dénigrement

8 Français sur 10 ne savent pas que vapoter est beaucoup moins risqué que fumer. Cette perception à l'opposé des connaissances scientifiques maintient les fumeurs dans le tabagisme. Le dénigrement doit cesser. Il décourage les vapoteurs et les fumeurs qui y trouveraient leur solution antitabac.

STOP à la désinformation

Le public a le droit à une information loyale, claire et appropriée sur le vapotage. La mise en œuvre d'une politique de santé publique pragmatique contre le tabagisme va de pair avec une information responsable.

Face au fléau du tabagisme qui tue prématurément 75 000 personnes chaque année en France, la vape n'est pas un problème, c'est une solution.

Pour arrêter de fumer, chacun doit rester libre de choisir son chemin, et s'il le veut, pouvoir choisir le vapotage sans entrave.

Je suis contre la suppression des arômes, je suis contre les taxes, je souhaite que cessent le dénigrement et la désinformation sur le vapotage.

La vape m'aide, merci la vape !

Contexte : Près de 100 000 vapoteurs disent halte à l'écran de fumée et à l'injustice

Il existe des solutions au tabagisme. La vape est l'une d'entre elles. C'est une réponse qui a été choisie par des millions de français¹ et qu'ils plébiscitent, de même que les professionnels de santé de terrain. Malheureusement la France ne saisit pas toutes les opportunités offertes par la vape. Au contraire, les menaces qui pèsent sur le vapotage se multiplient injustement et fragilisent cette solution à l'efficacité inédite tandis que la France peine à réduire le tabagisme.

Le sombre tableau de la lutte contre le tabagisme en France

La France est l'un des plus mauvais élèves au monde.

Après des dizaines d'années de lutte contre le tabagisme, des financements publics importants, le déploiement d'une gamme très large de politiques publiques, tant réglementaires, fiscales qu'incitatives, le tabagisme reste la première cause de mortalité évitable. Tous les jours plus de deux-

¹ Selon le Baromètre de Santé publique France en 2022, 7,3 % des adultes en France étaient vapoteurs actuels, soit près de 3,5 millions de personnes, dont 43 % d'entre eux - 3,1 % de la population, soit 1,5 million de personnes - ont déjà arrêté de fumer, 14 % fument occasionnellement, tandis que 41 % vapotent et fument au quotidien. En plus des vapoteurs actuels, 2,1 % de la population adulte, soit plus d'un million de personnes, a arrêté de fumer et a cessé de vapoter. Au total, plus de 2,5 millions de personnes ont cessé de fumer en utilisant ou en ayant utilisé la vape en France.

Santé publique France, Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 31 mai 2023, n°9-10.
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/tabac/documents/magazines-revues/bulletin-epidemiologique-hebdomadaire-31-mai-2023-n-9-10-journee-mondiale-sans-tabac-31-mai-2023>
https://e-cigconference-2022.com/wp-content/uploads/2023/02/Anne-pasquereau-Prevalences-cig_2021_CongresINCa_v5_EN_compressed.pdf

cents Français meurent de leur tabagisme, 75 000 décèdent chaque année selon Santé publique France². Des centaines de milliers souffrent des maladies qui lui sont liées. Avec un taux très élevé de tabagisme qui, en outre, n'a quasiment pas varié depuis 2000, la France affiche des résultats catastrophiques en matière de lutte contre le tabagisme. En effet, les Français fument bien plus que la plupart des habitants des pays comparables comme s'en offusquait récemment l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST)³. De fait, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la proportion de fumeurs parmi les plus de 15 ans approche les 33 % en France. La proportion de fumeurs dans l'Hexagone excède par ailleurs de près de 40 % la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁴. Comme un aveu d'échec et d'abandon, le nouveau Programme national de lutte contre le tabac (PNLT 2023-2027) ajuste à la baisse l'objectif de réduction de la prévalence tabagique fixé lors du précédent PNL. Pourtant gagner la guerre contre le tabac n'a rien d'impossible. Les derniers chiffres de l'Office national des statistiques montrent que le taux de tabagisme est tombé à moins de 13 % au Royaume-Uni en 2022. Il était de près de 40 % en 2000. Ces vingt dernières années de nombreux autres pays sont parvenus à faire considérablement baisser la prévalence tabagique. D'après les données de l'OMS parmi les premiers de la classe, avec le Royaume-Uni, on trouve notamment la Suède, la Nouvelle-Zélande et la Norvège. Tous ont fait baisser le tabagisme de plus de 50 %⁵. Avec un tabagisme qui stagne à un niveau très élevé la France est une exception et l'un des plus mauvais élèves au monde.

² Santé publique France, BEH, 31 mai 2023, op. cit.

³ Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), « Nouveaux produits du tabac ou à base de nicotine : lever l'écran de fumée », Les notes scientifiques de l'Office, septembre 2023.

<https://www.senat.fr/rap/r22-931/r22-9311.pdf>

⁴ https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/11/26/les-francais-fument-bien-plus-que-leurs-voisins-meme-si-le-prix-de-leurs-cigarettes-est-jusqu-a-deux-fois-plus-onereux_6202449_3232.html

⁵ The Global Health Observatory, Age-standardized estimates of current tobacco use, tobacco smoking and cigarette smoking (Tobacco control: Monitor).

<https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/gho-tobacco-control-monitor-current-tobaccouse-tobaccosmoking-cigarrettesmoking-agestd-tobagstedcurr>

En ciblant la vape, la France devient l’alliée objective de l’industrie du tabac

Dans de nombreux pays affichant de bons résultats, le recours au vapotage est encouragé.

La France a adopté une politique diamétralement opposée en matière de vapotage par rapport aux pays ayant le plus réussi à faire baisser la prévalence du tabagisme. Au Royaume-Uni, comme dans d’autres pays affichant de bons résultats, le recours au vapotage est encouragé dans les politiques de lutte contre le tabagisme à travers des mesures allant du spot de télévision jusqu’à la distribution gratuite de matériel de vapotage auprès des fumeurs. En France, le vapotage est au mieux timidement évoqué au sein des politiques de lutte contre le tabagisme, au pire publiquement découragé par les pouvoirs publics. Il n’est alors pas étonnant de lire dans les résultats de l’enquête Merci la vape que les ex-fumeurs qui ont réduit leur tabagisme grâce à la vape considèrent qu’aucun des moyens institutionnels ne les a aidés à arrêter de fumer : la ligne tabac info service n’a été utile qu’à 0,83 % d’entre eux et l’opération Mois sans tabac à 1,5 %. Si corrélation n’est pas systématiquement causalité, l’ampleur du fossé entre les résultats britanniques, néo-zélandais, norvégiens, suédois et autres dans la lutte contre le tabagisme et les résultats français ne peut qu’avoir un lien avec la stratégie en matière de réduction des risques. L’évolution en miroir de la courbe du tabagisme et du vapotage est d’ailleurs frappante, comme le montrent par exemple les graphiques concernant la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ci-dessous : quand la vape monte, le tabagisme baisse.

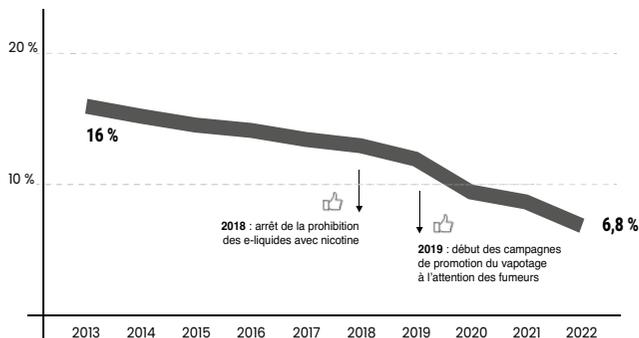
Entre 2015 et 2018, des initiatives ont été prises en France pour intégrer partiellement le vapotage dans les dispositifs de lutte antitabac. Malheureusement, après avoir été plutôt en soutien de la vape à son origine et avoir associé les acteurs du secteur aux décisions publiques en la matière, les politiques publiques françaises ont peu à peu délaissé la vape, jusqu’à finir par la dénigrer et à désinformer à son sujet. Les fumeurs sont les premiers à payer le prix de ce revirement stratégique. Le graphique ci-dessous en témoigne : à la suite de l’arrivée de la vape

sur le marché, la France connaît une nette baisse du tabagisme. Dès lors que les autorités cessent d'être bienveillantes envers la vape, la baisse s'arrête et le tabagisme repart même à la hausse. Aboutissement logique de ce glissement progressif, le nouveau plan national de lutte contre le tabagisme (PNLT) prend autant la vape pour cible que le tabac, sinon plus. Les professionnels de santé eux-mêmes sont les premiers à s'inquiéter de ce choix dénué de fondement scientifique et funeste pour la lutte contre le tabagisme⁶.

⁶ <https://www.la Tribune.fr/opinions/tribunes/lutte-contre-les-addictions-le-parlement-opte-enfin-pour-un-pragmatisme-scientifique-982219.html>

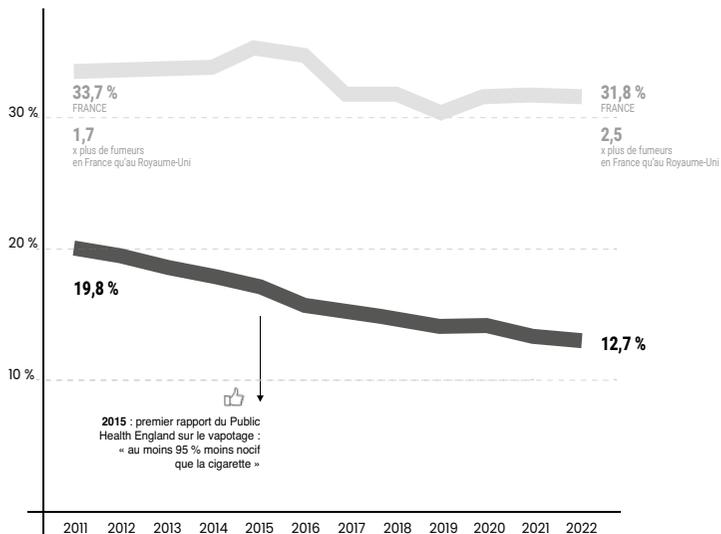
Nouvelle-Zélande : - 58 % en 10 ans

Prévalence du tabagisme quotidien chez les plus de 15 ans en Nouvelle-Zélande. Source :
 • <https://www.health.govt.nz/publication/annual-update-key-results-2021-22-new-zealand-health-survey>



Angleterre : - 36 % en 12 ans / France : - 5,6 %

Prévalence du tabagisme courant chez les plus de 18 ans en Angleterre et comparé à la France. Source :
 • <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/healthandsocialcare/healthandlifeexpectancies/bulletins/adultsmokinghabitsingreatbritain/2022>



2013 à 2019 : baisse du tabagisme de 18 %

Jamais une baisse du tabagisme n'a été aussi rapide, même si on remonte aux années 2000 au moment de l'augmentation très importante du prix des cigarettes dans le cadre du plan cancer initié par Jacques Chirac.

En 2013, le vapotage prend un essor soudain très important, hors du contrôle de l'industrie du tabac, des buralistes et des associations antitabac. De toute évidence la vape est efficace pour arrêter de fumer. L'information se répand très vite entre les fumeurs. Certains d'entre eux ouvrent des boutiques, se mettent à fabriquer des e-liquides, à importer des équipements. Une filière se met en place alors que seuls ces professionnels et les consommateurs s'intéressent à la vape. Les uns réclament aux autres matériel et e-liquides toujours plus efficaces, confortables et de qualité. Les échanges nourrissent les innovations et la vape s'améliore très rapidement. Le vapotage se popularise et séduit alors plus de la moitié des fumeurs qui tente d'arrêter avec une aide. Une porte de sortie totalement inattendue s'est ouverte en grand, dans laquelle s'engouffrent des millions de fumeurs.

Du côté des pouvoirs publics, dès 2013, Marisol Touraine commande un rapport, qui sera conduit par le Pr Bertrand Dautzenberg⁷. En 2016, le Pr Benoit Vallet, directeur général de la Santé, lance un groupe de travail au sein de la DGS (Direction générale de la Santé) en invitant toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs et les professionnels de la vape indépendants de l'industrie du tabac. La même année, sous l'impulsion du Pr François Bourdillon, directeur de Santé publique France, la vape est mise en avant dans le premier Mois sans tabac.

La baisse historique du tabagisme de 2013 à 2019 (- 18 %) peut être corrélée à l'arrivée soudaine du vapotage, l'enthousiasme des fumeurs et la créativité des professionnels, sous l'œil vigilant, mais bienveillant des pouvoirs publics.

Mais l'effet des restrictions européennes et de la démission des pouvoirs publics vont amener cet élan à se briser à partir de 2019...

⁷ Office français de prévention du tabagisme, Rapport et avis d'experts sur l'e-cigarette avec le soutien de la Direction générale de la santé, mai 2013.
<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/134000328.pdf>

2019 à 2022 : arrêt de la baisse et hausse du tabagisme de 0,5 %

En 2017, la France commence à appliquer la première directive européenne qui régleme le vapotage. Les principales mesures sont des restrictions de publicité, la limitation du volume à 10 ml pour les produits nicotinés et un taux de nicotine maximum de 20 mg/ml. Ces contraintes vont modifier l'offre sur le marché, conduisant à la mise en rayon de produits sans nicotine (pour échapper à la limitation de contenance) et de « boosters » qui vont mécaniquement faire baisser le taux de nicotine chez leurs consommateurs. Ces mesures réduisent l'efficacité du vapotage pour arrêter de fumer et entravent sa promotion, qui dépend désormais des pouvoirs publics.

À partir de 2018, le prix des cigarettes a fortement augmenté pour atteindre 10,50 € en 2022. Pourtant, en 2019, la baisse du tabagisme s'est subitement arrêtée et ce dernier est reparti à la hausse, de 2019 à 2022 : +0,5 %. Selon Santé publique France, c'est la crise du COVID qui a provoqué l'arrêt de la baisse et la stagnation du nombre de fumeurs en France et qui se prolonge depuis. Cette explication apparaît peu convaincante dans la mesure où la France est l'un des rares pays à avoir assisté à ce phénomène alors même que la pandémie a affecté le monde entier.

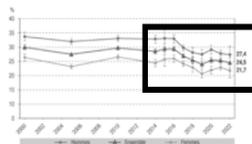
En 2019, la crise EVALI aux USA provoque une panique mondiale autour du vapotage. Bien que la vape soit très vite « innocentée »⁸, les informations anxiogènes très relayées par les médias en France, nuisent à son image et à son essor auprès des fumeurs.

À la même époque, les buralistes et l'industrie du tabac décident d'essayer de rattraper le marché. Les premiers évangélisent leurs adhérents et obtiennent des aides qui permettent aux buralistes de créer des rayons vape. Les « Big Tobacco » se lancent dans les produits fermés et propriétaires (type capsule « Nespresso »), et font un intense lobbying pour durcir les réglementations et favoriser leurs choix industriels reposant sur des systèmes fermés. L'objectif : faire entrer la vape dans une logique de monopole... comme pour le tabac.

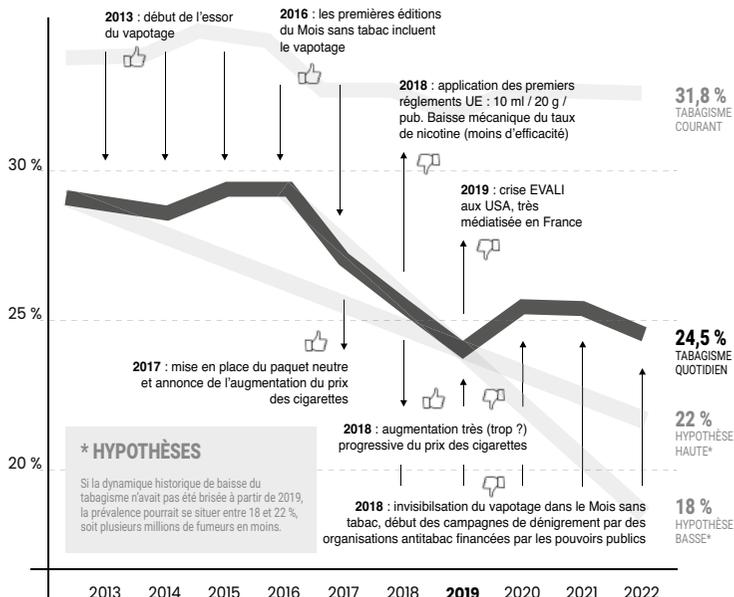
⁸ <https://www.sovape.fr/evali-pneumopathies-2019-usa/>

Côté pouvoirs publics, la DGS semble avoir démissionné du sujet. À partir de 2018, le groupe de travail vapotage à la DGS est arrêté sans explications aux participants. La même année, les équipes de Santé publique France décident d'invisibiliser le vapotage dans le Mois sans tabac. Désormais la DGS sous-traite la question à des organisations qu'elle subventionne et qui se montrent particulièrement agressives vis-à-vis du vapotage. Le lobbying (sur fonds publics) de ces associations conduit le dernier PNLT à afficher des mesures telles que l'interdiction des arômes (sauf le goût tabac, étonnant quand il s'agit d'aider les fumeurs à se distancer de la cigarette...), le recours à un emballage neutre (ajoutant de la confusion entre poison et remède), l'interdiction de produits pourtant déjà interdits aux mineurs pour les protéger (il s'agit des puffs, pas des cigarettes...).

Prévalence du tabagisme quotidien parmi les 18-75 ans en France métropolitaine en 2000 et 2022. Source : Santé publique France - ci-contre.



Extrait de la période de 2013 à 2022, correspondant à l'essor du vapotage : un élan historique a été brisé.



-15 % De 2013 à 2019, la prévalence tabagique a chuté brutalement de 15 %, phénomène inédit et historique :

- 👍 • Nouvelle porte de sortie, le vapotage est efficace et devient très populaire
- 👍 • Marketing social incitatif des pouvoirs publics et incluant le vapotage
- 👍 • Mesures dissuasives sur le tabac et annonce de mesures punitives.

+0,5 % À partir de 2019, le tabagisme remonte en France, phénomène quasiment unique au monde :

- 👎 • La porte de sortie (vape) se réferme par le déniement et la désinformation
- 👎 • Le marketing social de lutte contre le tabagisme invisibilise le vapotage
- 👎 • Les mesures réglementaires ralentissent l'essor du vapotage en réduisant sa visibilité et son efficacité

L'opération Merci la vape : la plus grande enquête française sur la vape

Près de 100 000 signataires de la pétition pour protéger la vape et près de 40 000 répondants à l'enquête qualitative.

Face à l'échec des politiques françaises de lutte contre le tabagisme et la multiplication des attaques contre la vape, les quatre associations structurantes de la vape en France et indépendantes de l'industrie du tabac ont souhaité donner la parole aux premiers concernés, mais si peu consultés : les 3 millions de vapoteurs français. À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac 2023, l'AIDUCE, SOVAPE, la VAPE DU CŒUR et la FIVAPE ont lancé l'opération Merci la vape avec deux objectifs : tout d'abord, permettre aux vapoteurs de s'exprimer sur le traitement de la vape par les pouvoirs publics ; ensuite, recueillir des données sur les pratiques et les perceptions des vapoteurs.

La Journée mondiale sans tabac 2024 signe l'anniversaire et la fin de l'opération. Son succès est impressionnant. Les vapoteurs se sont massivement mobilisés et ont montré qu'ils sont attentifs et soucieux de leur sort. Sans aucune publicité (puisque la vape n'y a pas le droit) l'opération a conduit plus de 90 000 vapoteurs (92 623 relevées le 30/06/2024) à dire Merci à la vape, non à la suppression des arômes, non à l'instauration de taxes supplémentaires et non au dénigrement de la vape et à la désinformation.

Stoppé fin septembre 2023 pour permettre de présenter les résultats lors du Mois sans tabac, le recueil des données a été alimenté par près de 40 000 répondants (38 265). Il s'agit aujourd'hui de la plus grande enquête sur la vape jamais réalisée en France. Les données chiffrées recueillies ont été résumées dans le document : Synthèse de l'enquête Merci la vape, publié en novembre 2023 et figurant ici en annexe. L'incroyable mobilisation des vapoteurs lors de l'opération Merci la vape livre des conclusions qui permettent de bâtir une politique tournée vers l'intérêt général. C'est l'objet de ce livre blanc qui comprend deux volets. Le premier expose les faits afin de lutter contre la désinformation, pierre angulaire du dénigrement de la vape et des mesures qui s'en prennent à elle. Le second volet fait des propositions étayées aux autorités pour améliorer la situation de la vape et de la lutte contre le tabagisme.

La méthodologie de l'enquête

L'enquête s'est déroulée en ligne, adossée à la pétition Merci la vape. Le profil sociologique des participants est analogue en termes de répartition de genre (environ 60 % masculin) et de groupes d'âge que les vapoteurs du Baromètre 2017 de Santé publique France, réalisé par Ipsos et issu d'un échantillon représentatif de la population en France. Il est le recueil disponible le plus récent de données sociologiquement fiables sur les vapoteurs en France⁹.

Cependant, Merci la vape a renseigné le niveau de revenus des sondés tandis que le Baromètre de SPF n'a publié que le niveau socio-éducatif des sondés. La répartition géographique en France n'a pas été renseignée dans l'enquête Merci la vape.

La proximité des caractéristiques sociologiques entre les deux enquêtes donne un indice d'une représentativité correcte de l'enquête Merci la vape. Cependant, le mode d'accès à l'enquête constitue une forme de sélection puisqu'elle était adossée à la pétition Merci la vape. Celle-ci s'est diffusée essentiellement via les magasins spécialisés physiques ou en ligne et les associations de défense au droit à la réduction des risques face au tabagisme.

Cette sélection tend à fortement accentuer le poids de la part des vapoteurs passant par la filière de la vape indépendante et distincte des autres réseaux de vente, notamment de tabac. La filière de vente spécialisée est estimée par le cabinet Xerfi à près de 85 % du marché français du vapotage¹⁰. Santé publique France a mesuré en 2022 que 7,3 % de la population adulte vapote en France. Les 85 % des vapoteurs en France correspondraient à un peu plus de 6 % de la population. Au vu de la masse des 38 265 réponses collectées, il est raisonnable d'estimer que les résultats de l'enquête Merci la vape offrent une image relativement fidèle des opinions de ce groupe nettement majoritaire des usagers de vape en France.

Les vapoteurs font massivement le constat que la vape est l'objet d'une désinformation, à tout le moins d'une mauvaise information. C'est cette

⁹ Pasquereau A. et al.. Baromètre de Santé publique France 2017. Usage de la cigarette électronique, tabagisme et opinions des 18-75 ans, Santé publique France, 2019.
<https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/197752/2365558?version=1>

¹⁰ Xerfi Precepta, « Le marché de la cigarette électronique à l'horizon 2026 : Évolution ou révolution ? Les stratégies pour anticiper et réussir sur un marché en pleine mutation, janvier 2024.

Partie 1

**Halte à la désinformation :
la vape sauve des vies !**

mauvaise information de tous, grand public, vapoteurs, décideurs publics, professionnels de santé et médias qui induit des politiques publiques inadaptées. À commencer par le dénigrement dont la vape est l'objet de la part de certaines autorités, jusqu'à des mesures de restrictions. C'est pourquoi il est important de rappeler que 1. la vape est largement plébiscitée, 2. la vape est une porte de sortie du tabagisme, 3. la vape n'est pas une porte d'entrée dans le tabagisme et 4. la vape est une filière responsable.

Idée vraie n°1 : La vape est largement plébiscitée

En France, l'idée reçue est qu'il existe un consensus pour rejeter la vape. Selon le sens commun les professionnels de santé déconseilleraient fortement le vapotage, de même que les pouvoirs publics. Les données montrant le contraire ne seraient pas fiables. Ces idées fausses sont grandement alimentées par le cadrage négatif de la vape dans une majorité de médias. Si bien que le dernier baromètre cancer publié par Santé publique France et l'Institut national du cancer montre qu'un tiers de la population estime que les cigarettes électroniques sont très, voire extrêmement nocives. Elles sont également majoritairement perçues comme autant, voire plus nocives que les cigarettes traditionnelles (respectivement 41,4 % et 11,5 %) ¹¹. En réalité, l'expérience et de très nombreuses données scientifiques démentent ces idées fausses et montrent des effets positifs de la vape. Ce sont plutôt les données montrant la nocivité de la vape qui sont faibles. C'est pourquoi, à l'inverse de l'idée reçue, de nombreuses institutions et professionnels de santé soutiennent la vape. Malheureusement, tant pour les professionnels que pour les usagers il est difficile de s'y retrouver, la désinformation abonde sur la vape, quand elle n'est pas supplantée par un silence assourdissant. Ne pas informer c'est déjà désinformer, tout comme prétendre que l'on ne dispose pas de recul ou d'informations suffisantes.

Le recours à la vape est conseillé par de

¹¹ Institut national du cancer et Santé publique France, Baromètre cancer 2021, janvier 2023. <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/545789/3958336?version=1>

nombreuses autorités et professionnels de santé

Loin de l'idée fausse, vapoter est recommandé par de nombreux acteurs de santé qui y voient une aide efficace à l'arrêt du tabagisme. En Nouvelle-Zélande, le vapotage a été intégré à la stratégie d'aide à l'arrêt tabagique avec des campagnes de promotion de l'outil de réduction des risques. Résultat : en cinq ans, le tabagisme a été divisé de moitié chutant à moins de 7 %¹². En Europe, le Royaume-Uni fait figure d'exemple. Le NHS (National Health Service) – le système de santé du Royaume-Uni – a adopté une approche pragmatique à l'égard de la vape dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le tabagisme ; elle y est reconnue et soutenue en tant que telle depuis plusieurs années. Porté par les nouvelles données scientifiques, des essais pilotes et par les bons résultats de sa politique (le taux de tabagisme n'est plus que de 13 % au R-U. contre près de 30 % en France), en 2023 le gouvernement britannique a lancé une campagne de lutte contre le tabagisme destinée à encourager les fumeurs à se tourner vers la vape pour abandonner la cigarette. Cette campagne, dénommée « swap to stop » (« permuter pour arrêter »), repose sur la distribution d'un million de kits de vapotage et sur la mise en place d'outils d'accompagnement pour les néo-vapoteurs. Plus de 80 % des vapoteurs considèrent d'ailleurs qu'il s'agit d'une démarche que la France devrait imiter (enquête Merci la vape, 2023).

Le NHS n'est pas la seule autorité de santé à souligner l'utilité de la vape dans une démarche de sevrage tabagique et son rapport bénéfice/risque positif. En France, l'Académie nationale de médecine, l'Institut national du cancer, l'Institut Pasteur, Santé publique France ou encore l'Assurance maladie reconnaissent des qualités à la vape¹³. De même, toutes les principales structures qui regroupent les professionnels de la lutte contre les addictions considèrent et recommandent la vape comme un outil de

¹² Beaglehole R. and Bonita R., Harnessing tobacco harm reduction, The Lancet, February 01, 2024. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(24\)00140-5](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(24)00140-5)

¹³ Académie nationale de médecine, « L'Académie nationale de médecine rappelle les avantages prouvés et les inconvénients indument allégués de la cigarette électronique (vaporette) », communiqué de presse du 12 décembre 2019.

<https://www.academie-medecine.fr/academie-nationale-de-medecine-rappelle-les-avantages-prouves-et-les-inconvénients-indument-allégués-de-la-cigarette-electronique-vaporette/>
Institut national du cancer, Agir pour sa santé contre les risques de cancer, septembre 2021.

https://www.e-cancer.fr/content/download/320876/4600678/file/inca_agir_pour_sa_sante_714.pdf

Dusautoir R. and al., Comparison of the chemical composition of aerosols from heated tobacco products, electronic cigarettes and tobacco cigarettes and their toxic impacts on the human bronchial epithelial BEAS-2B cells, Journal of Hazardous Materials, Volume 401, 2021. <https://doi.org/10.1016/j.jhazmat.2020.123417>
Santé publique France/Assurance maladie, Comment arrêter de fumer, 2023.

<https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/618560/4254398?version=1>

sevrage et de réduction des risques du tabagisme : SOS Addiction, le Réseau des établissements de santé pour la prévention des addictions (Respadd), la Fédération Addiction, la Fédération française d'addictologie ou encore la Société francophone de tabacologie (SFT)¹⁴.

Parmi les acteurs de santé, les plus favorables à la vape sont sans aucun doute ceux étant les plus au contact du terrain. Comme les autres, ils entendent les recommandations des pouvoirs publics, mais ils essaient également de suivre les publications scientifiques et surtout ils constatent au quotidien les effets positifs de la vape, au point d'être de plus en plus souvent excédés par les réserves des « instances ». Aujourd'hui on ne compte plus le nombre d'addictologues, pneumologues, cancérologues, généralistes, en cabinet, en hôpital voire chefs de service hospitalier qui promeuvent le recours à la vape auprès de leurs patients pour les aider à réduire les risques de leur tabagisme. Ainsi, plus de 50 % des vapoteurs admettent avoir été soutenus par leur médecin ou soignants pour essayer la vape, moins de 3 % déclarent qu'ils les ont découragés (enquête Merci la vape, 2023).

Les données scientifiques abondent massivement en faveur de la vape

L'argument principal des opposants à la vape et des pouvoirs publics français pour justifier leur scepticisme est le manque de données probantes. Il n'y aurait pas de preuve que la vape n'est pas nocive, ni de preuve de son efficacité en matière de sevrage tabagique. En un mot, son utilité en matière de réduction des risques ne serait pas démontrée. Cet argument est invoqué depuis l'apparition des produits de la vape. Étrangement, plus de dix ans après, l'argument n'a pas évolué d'un iota. Pourtant, entre-temps, des recherches ont été produites dans le monde entier. Aujourd'hui les données abondent : plusieurs milliers d'études ont été menées sur la vape (cf. idée vraie n°1, n°2 et n°3). Leurs résultats probants ont été publiés dans les plus prestigieuses revues scientifiques : New England Journal of Medicine, Journal of the American Medical Association, The Lancet, Tobacco Control, etc. Il est vrai que quelques

¹⁴ <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/lutte-contre-les-addictions-le-parlement-opte-enfin-pour-un-pragmatisme-scientifique-982219.html>
<https://www.unisante.ch/fr/formation-recherche/recherche/projets-etudes/consensus-dexperts-francophones-sur-cigarette>

rares travaux ont été retirés, c'est-à-dire que leurs résultats sont apparus invalides après publication... mais il ne s'agissait que d'études qui prétendaient mettre en avant la nocivité de la vape¹⁵. Jamais l'inverse ne s'est produit, aucune étude aboutissant à des résultats favorables à la vape n'a été rétractée.

Il est facile de montrer que le manque quantitatif et qualitatif de connaissances scientifiques sur la vape est une idée fausse. Il est plus difficile de répondre à la critique du manque de recul sur la vape, car l'argument est suffisamment vapoureux pour sembler logique. Les détracteurs considèrent qu'aucune étude scientifique sur le rapport bénéfique/risque de la vape n'est valide, car le temps n'a pas fait son œuvre à l'image, disent-ils, de la cigarette dont les effets sur la santé se déclenchent à long terme. C'est là une négation de la science moderne. La science n'est pas celle des siècles derniers, elle sait faire des projections, évaluer le risque et combiner les facteurs. Sans quoi il n'y aurait guère de vaccins ni de médicaments sur le marché. L'anticipation est encore plus fiable lorsqu'il s'agit de molécules déjà connues, comme pour la vape. De fait, les recherches sur la vape respectent des protocoles et des méthodes qui permettent d'anticiper les effets de long terme. Mais si l'absence de recul est une idée fausse, il est vrai que prétendre que l'on manque de recul est un leurre très utile, car on peut reculer éternellement l'échéance sans rien avoir à démontrer...

Des usagers et des professionnels de santé en mal d'information équilibrée

Face à la masse de données disponibles sur la vape, souvent complexes, parfois fausses, un tri et un travail de vulgarisation devrait être opéré pour permettre aux acteurs de la santé et aux usagers d'effectuer un choix raisonné et éclairé. Public Health England s'est attelé à la tâche de manière précise et exhaustive à travers huit rapports annuels entre 2015 et 2022¹⁶. Les synthèses de milliers d'études réalisées par le groupe d'experts indépendants livrent des conclusions claires : la vape est un outil efficace pour réduire le tabagisme et elle ne produit pas d'effets

¹⁵ Journal of the American Heart Association, « Retraction to: Electronic Cigarette Use and Myocardial Infarction Among Adults in the US Population Assessment of Tobacco and Health », vol. 9, n° 4, 2020. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32066313/>

¹⁶ Office for Health Improvement and Disparities, Nicotine vaping in England: 2022 evidence update, September 2022. <https://www.gov.uk/government/publications/nicotine-vaping-in-england-2022-evidence-update>

indésirables significatifs. De son côté, l'organisation Cochrane, dont l'objet est de recueillir et résumer les meilleures données probantes issues de la recherche pour aider à faire des choix éclairés en santé, a analysé près d'une centaine d'essais cliniques sur l'efficacité du vapotage pour l'arrêt tabagique. Il en ressort que la vape ne produit pas d'effets indésirables significatifs et, avec un haut degré de certitude, que la vape est l'aide la plus efficace pour arrêter de fumer¹⁷.

Mais la plupart des citoyens ne connaissent pas Cochrane et ne savent pas déchiffrer le langage scientifique. Ils opèrent leurs choix en fonction des messages transmis par deux grandes institutions sociales qui prétendent effectuer avec rigueur ce travail de synthèse et d'information : les médias généralistes et les pouvoirs publics (élus, ministères, agences, voire associations reconnues d'utilité publique). Or, en France, ni les médias, ni les pouvoirs publics ne jouent leur rôle. Médias comme pouvoirs publics accordent un crédit démesuré aux associations anti-tabac, devenues désormais des associations anti-vape, pour reprendre l'expression de l'ancien ministre de la Santé, Aurélien Rousseau. Si bien que l'information est la plupart du temps soit déséquilibrée, soit confuse, soit inexistante, au risque de contribuer à saper les principes de notre démocratie. De fait, selon plus de 60 % des vapoteurs, l'information communiquée par les agences françaises et par les médias généralistes n'est pas claire, voire trompeuse (enquête Merci la vape, 2023).

Engagés dans leur course à l'audience, les médias cadrent généralement la vape sous un angle sensationnaliste, ils survalorisent les travaux et les discours entretenant un doute fallacieux sur la nocivité de la vape et son efficacité dans le sevrage tabagique. Par intérêt politique ou ignorance les élus ont tendance à suivre la ligne médiatique. Par sécurité bon nombre des organes plus administratifs et agences de santé de l'État tiennent un discours ambivalent sur la vape. Au premier rang desquels le Haut Conseil de la Santé Publique, dont l'avis publié en 2022 est particulièrement équivoque après avoir émis un avis plutôt favorable à la vape quelques années auparavant¹⁸. Le fait que 24,9 % des vapoteurs ne sachent pas dire s'ils ont été soutenus

¹⁷ Hartmann-Boyce J. and al., Electronic cigarettes for smoking cessation. Cochrane Database of Systematic Reviews 2022, Issue 11. Art. No.: CD010216.
DOI: 10.1002/14651858.CD010216.pub7

par des campagnes des agences de santé française est significatif de la difficulté à décrypter les positions officielles (enquête Merci la vape 2023). Le silence comme l'ambiguïté entretiennent artificiellement un doute auprès du public. Ce doute repousse loin de la vape une partie du public, mais il livre une autre partie du public à lui-même pour trancher et disposer d'une information claire et qui ne soit pas en décalage évident avec la réalité vécue et les données scientifiques qui transpirent ci et là dans l'espace public. Comparativement aux plus de 60 % qui considèrent être mal informés par les agences françaises, il est frappant de constater avec l'enquête Merci la vape que 37,6 % des vapoteurs estiment que l'on trouve une information claire sur le vapotage et la réduction des risques auprès d'agences de santé étrangères. Bien que les soignants et médecins conseillent massivement la vape selon les répondants, 41,2 % d'entre eux considèrent que ces professionnels ne leur fournissent pas des informations claires, d'où probablement le fait que plus de 80 % des vapoteurs considèrent qu'une formation des acteurs de santé au vapotage et à la réduction des risques permettrait de mieux lutter contre le tabagisme. Effectivement, soignants et médecins ne sont pas moins que les autres confrontés au dénigrement de la vape et à la désinformation.

¹⁸ Haut Conseil de la santé publique, Avis relatif aux bénéfices-risques de la cigarette électronique, 26/11/2021.
<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1138>

Focus sur l'origine d'une idée fausse : « si l'OMS le dit c'est que c'est vrai »

Plus la proximité avec les fumeurs est grande, plus on trouve d'acteurs de santé favorables à la vape. À l'inverse, plus on s'en éloigne pour arpenter les couloirs de la décision politique... plus les opposants apparaissent. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande ainsi de ne pas utiliser les produits de vapotage. Or la centralité de l'OMS dans le champ de la santé fait de sa position la seule valable pour la majorité des médias non spécialistes et pour certaines autorités de santé qui ont un rôle politique, telles que la HCSP en France. Selon l'OMS les effets à long terme de la vape sur la santé seraient insuffisamment connus et potentiellement dangereux. De plus l'effet passerelle serait probable (voir Idée vraie n°3). Par ailleurs, les données actuellement disponibles ne seraient pas concluantes quant à l'efficacité des produits du vapotage en tant qu'outils de sevrage tabagique par rapport aux traitements médicamenteux disponibles. Depuis les premiers temps de la vape la position de l'OMS n'a jamais évolué significativement. Elle n'a pas été sensible aux données scientifiques produites tant en termes qualitatifs que quantitatifs.

L'OMS peut-elle se tromper ?

L'OMS est une organisation politique destinée à coordonner la lutte pour la santé dans le monde. Elle peut se prévaloir de succès incontestables. Toutefois son rôle principal n'est pas de produire de la science, mais d'orienter les politiques publiques. C'est un espace de négociation entre représentants d'intérêts. Il peut donc parfois exister un biais politique, ou économique, dans sa traduction des données scientifiques en recommandations d'action, sa gestion erratique de la dernière pandémie l'a rappelé. Or les États producteurs de cigarettes qui ne voient pas la vape d'un bon œil pèsent lourd dans le processus de décision et dans le financement de l'OMS. Sans compter la dépendance de l'OMS aux financements privés qui peuvent interférer avec la réalisation de ses objectifs de lutte contre le tabagisme¹⁹.

¹⁹ Mukaigawara M. and al., Balancing science and political economy: Tobacco control and global health, Wellcome Open Res. 2018 Apr 12;3:40.
DOI: 10.12688/wellcomeopenres.14362.1

Émettre de fortes réserves à propos de la position de l'OMS contre la vape n'est pas nécessairement faire preuve d'obscurantisme ou de complotisme ; régulièrement des scientifiques et des autorités de santé indépendantes et légitimes s'en émeuvent, tels le directeur de l'institut de santé globale de l'université de Genève en 2024 ou l'Académie nationale de médecine dès 2019.

Idee vraie n°2 : La vape est une porte de sortie du tabagisme

Chez la plupart des acteurs de santé de terrain, il est admis que la vape est un outil de sevrage tabagique et un outil d'amélioration des conditions de vie des fumeurs²⁰. Quelques débats existent sur l'ampleur du phénomène et son explication, mais le constat de base est suffisamment visible et documenté pour n'être plus guère contesté par les spécialistes, ni par les premiers concernés. Comme le montre l'enquête Merci la vape, les vapoteurs sont effectivement pleinement conscients des effets bénéfiques de la vape. C'est pourquoi ils se mobilisent si massivement pour la défendre. Partout où les autorités sanitaires ont adopté une approche pragmatique intégrant la vape à leurs politiques de lutte contre le tabagisme, la prévalence du tabagisme a chuté. Pourquoi dans ces conditions la vape continue-t-elle d'être attaquée et dénigrée ? L'opposition à la vape n'est pas fondée sur la science et l'efficacité, elle est motivée par la morale et la politique. Si l'on écarte les intérêts mercantiles qui se cachent derrière cette opposition, la raison tient au fait que pour certains, parvenir à quitter une addiction nocive en se faisant plaisir n'est pas admissible. Héritiers d'une idéologie ancestrale où le plaisir est un vice et où seule la douleur est salvatrice, les programmes de lutte contre le tabagisme fondés sur la prohibition et l'abstinence totale de nicotine ont prouvé leur échec. La vape est l'antithèse de cette approche... ce qui explique son efficacité.

²⁰ Un sondage interne à la Société francophone de tabacologie en 2021 a montré que 95,5% des tabacologues considèrent la vape comme un outil d'aide à l'arrêt tabagique. Les résultats sont publiés en annexe 8 de l'avis de novembre 2021, publié en 2022, du Haut Conseil de la santé publique relatif aux bénéfices-risques de la cigarette électronique.
https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20211126_bnriddelacileacdelavduvf.pdf

Scientifiques, professionnels de santé et vapoteurs font le même constat : la vape sauve des vies

Chacun s'accordera à reconnaître que pour combattre les dangers du tabagisme il faut exploiter toutes opportunités offertes par les solutions qui permettent de réduire les risques. Sans conteste, la vape est l'une d'entre elles. Merci la vape livre des résultats édifiants sur les qualités de la vape comme outil de sevrage tabagique et de réduction des risques : 96 % des vapoteurs ont cessé ou réduit leur tabagisme, 72 % des répondants ont totalement arrêté de fumer et 97 % d'entre eux estiment que la vape les y a aidés ! À travers cette enquête, ce sont près de 40 000 personnes qui confirment ainsi les impressions ressenties au quotidien sur le terrain par les addictologues, pneumologues, toxicologues, oncologues, généralistes et autres professionnels de santé²¹. Comme le rappelait l'un d'entre eux « ce qui m'a convaincu ce sont mes consultations où je propose beaucoup la vape en plus des substituts nicotiques²² ». Un autre avançait récemment sur une grande chaîne française de télévision que « la vape est l'un des meilleurs moyens de quitter la cigarette²³ ». Les enquêtes d'opinion montrent régulièrement que la vape est la solution préférée des Français pour sortir du tabagisme²⁴. Ce plébiscite n'est pas seulement dû au fait qu'elle est l'un des meilleurs moyens, mais bien parce qu'elle est le plus efficace. Depuis 2019 les données scientifiques allant en ce sens se multiplient²⁵. Les publications Cochrane, qui sont les travaux scientifiques les plus significatifs, car ils s'appuient sur des analyses croisées de centaines d'études sur la vape (cf. supra), ne cessent de le confirmer avec un niveau de certitude toujours plus élevé, publication après publication. La conclusion d'une étude parue en 2022 est des plus claires : « Il existe des données probantes d'un niveau de confiance élevé indiquant que les cigarettes électroniques (CE) avec nicotine augmentent les taux d'arrêt

²¹ <https://www.la Tribune.fr/opinions/tribunes/lutte-contre-les-addictions-le-parlement-opte-enfin-pour-un-pragmatisme-scientifique-982219.html>

²² <https://oneshotmedia.fr/2021/03/17/pr-bertrand-dautzenberg-questions-au-doc/>

²³ <https://oneshotmedia.fr/2024/01/10/le-pr-antoine-flahault-defend-la-vape-sur-bfmtv/>

²⁴ <https://www.la Tribune.fr/opinions/tribunes/lutte-contre-les-addictions-le-parlement-opte-enfin-pour-un-pragmatisme-scientifique-982219.html>

²⁵ Hajek P. and al., A Randomized Trial of E-Cigarettes versus Nicotine-replacement Therapy. *N Engl J Med.* 2019 Feb 14;380(7):629-637.

DOI: 10.1056/NEJMoa1808779

tabagique par rapport aux thérapies de substitution nicotinique (TSN)²⁶ ». Aujourd'hui avancer que la vape ne contribue pas à la réduction du tabagisme est un argument impossible à soutenir pour toute personne informée et de bonne foi.

L'efficacité de la vape repose grandement sur la diversité des arômes

En prétendant limiter l'attractivité de la vape chez les jeunes (ce qui en soi est contestable, cf. Idée vraie n°3), le dernier Plan national de lutte contre le tabagisme (PNLT) entend réduire drastiquement le nombre d'arômes disponibles pour tout le monde. On ne peut pas faire pire erreur. Si uniquement le goût tabac était autorisé, seulement 14 % des vapoteurs accepteraient de s'en contenter. C'est très logique puisque pour 88 % des vapoteurs l'existence d'arômes autres que tabac a été clef dans le recours à la vape. Ils sont même 74 % parmi les vapoteurs adultes à déclarer consommer des arômes fruités et 42 % des arômes gourmands. Ces données massives, issues de l'enquête Merci la vape, confirment une nouvelle fois les données scientifiques : l'efficacité de la vape dans le sevrage tabagique repose grandement sur la disponibilité d'arômes diversifiés²⁷. Dans sa note scientifique de septembre 2023, l'OPECST affirmait lui-même ainsi sans ambiguïté qu' « il a été constaté [que les e-liquides aromatisés] permettaient d'augmenter l'efficacité de la cigarette électronique en tant qu'outil de sevrage tabagique. Aussi, si une interdiction de certains arômes pouvait permettre de réduire le vapotage chez les jeunes, elle serait également susceptible de rendre les cigarettes électroniques moins attractives comme outils de sevrage »²⁸.

²⁶ Hartmann-Boyce J. and al., Electronic cigarettes for smoking cessation. Cochrane Database of Systematic Reviews 2022, Issue 11. Art. No.: CD010216.
DOI: 10.1002/14651858.CD010216.pub7

²⁷ Romm KF. and al., Impact of existing and potential e-cigarette flavor restrictions on e-cigarette use among young adult e-cigarette users in 6 US metropolitan areas. Prev Med Rep. 2022 Jul 9;28:101901.
DOI: 10.1016/j.pmedr.2022.101901

Ou encore : Siegel M. and Katchmar A., Effect of flavored E-cigarette bans in the United States: What does the evidence show?, Preventive Medicine, Volume 165, Part B, 2022.
<https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2022.107063>

²⁸ Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), « Nouveaux produits du tabac ou à base de nicotine : lever l'écran de fumée », Les notes scientifiques de l'Office, septembre 2023.
<https://www.senat.fr/rap/r22-931/r22-9311.pdf>

Ce même mois de septembre 2023, des chercheurs des départements de santé publique des prestigieuses universités américaines de Yale et de Georgetown publiaient les résultats d'une étude visant à connaître les effets de l'interdiction des arômes dans certains États américains²⁹. Confirmant d'autres travaux, ils montrent que restreindre les arômes diminue le vapotage... mais augmente le tabagisme. Précisément, ce sont 8 paquets de cigarettes vendus en plus pour l'équivalent de chaque fiole de e-liquide de 10 ml vendue en moins en raison de l'interdiction des arômes. Toutes les structures d'âge sont touchées par ce retour du tabagisme lié à l'interdiction des arômes, y compris les mineurs (confirmant ainsi l'effet barrière cf. Idée vraie n°3). Dans sa note l'OPECST, regrettait que « les retours d'expérience des interdictions récentes ne permettent pas d'estimer pleinement les conséquences de ces décisions en termes de trajectoires d'usage ». Comme s'ils répondaient à l'OPECST, la conclusion des chercheurs américains est sans ambiguïté : face aux effets négatifs de l'interdiction, il faut restaurer la diversité des arômes là où elle a été limitée et ne surtout pas étendre l'interdiction à l'échelle du pays.

Septembre 2023 c'est également le mois où la récolte des données de l'opération Merci la vape s'est arrêtée. Que nous disent-elles ? Que les chercheurs américains ont raison. Les arômes sont décisifs dans le recours à la vape puisqu'en cas d'interdiction, plus de la moitié des vapoteurs (57 %) se tourneraient vers le marché noir pour obtenir des arômes diversifiés. L'interdiction des arômes serait désastreuse, sauf pour l'industrie du tabac et l'industrie de la maladie. 32 % des 40 000 répondants préféreraient recommencer à fumer. 1 tiers des vapoteurs. 1 million de Français !

Le double usage vape/cigarette est une étape vers l'arrêt du tabagisme

Certains fumeurs vapotent et certains vapoteurs fument. Dans l'enquête Merci la vape ils représentent 27 % des cas. L'existence de ces vapofumeurs est souvent avancée pour contester l'efficacité de la vape comme outil de sevrage tabagique. Vapofumer réduit les probabilités de quitter le

²⁹ Friedman A. and al., E-cigarette Flavor Restrictions' Effects on Tobacco Product Sales, January 29, 2024.
<http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4586701>

tabagisme en comparaison du recours à la vape seule, méthode la plus efficace de toutes. Il reste que comme le note l'OPESCT, « le « vapofumage » peut toutefois avoir un intérêt dès lors qu'il s'inscrit dans une démarche de transition vers un usage exclusif de la cigarette électronique. » Or, si dans les premiers temps de leur initiation il est fréquent que les vapoteurs continuent de fumer, sur le temps long cette situation ne perdure pas. Les résultats d'une étude de cohorte menée par des chercheurs italiens auprès de vapoteurs après deux ans montrent que « la grande majorité des utilisateurs en double utilisation est passée à un autre statut d'utilisation au cours du suivi, ce qui suggère que la double utilisation est généralement une phase transitoire plutôt qu'un modèle d'utilisation à long terme »³⁰.

Dans la même étude, les scientifiques montrent que le vapofumage s'accompagne d'une réduction de la consommation de tabac fumé d'au moins 50 % chez les vapofumeurs. De fait, les données de Merci la vape confirment que la quasi-totalité des vapofumeurs réduisent leur consommation de tabac fumé, souvent considérablement : 27 % fument de 10 à 20 cigarettes en moins tous les jours et 39 % ont réduit le nombre de cigarettes fumées de plus d'un paquet par jour. L'arrêt total et définitif de la combustion est l'objectif premier et prioritaire qui passe toutefois, pour de nombreux consommateurs, par une phase de double usage. Elle n'est pas souhaitable, mais est très majoritairement synonyme d'une baisse conséquente de la consommation de tabac qui se traduit par une amélioration de l'état de santé comme le relèvent les chercheurs italiens précités. La démarche d'arrêt du tabac par la vape est un parcours. Stigmatiser les vapofumeurs et sacraliser l'abstinence totale et immédiate c'est décourager les fumeurs engagés dans une démarche de cessation.

Focus sur l'origine d'une idée fausse : « si la vape marchait vraiment, elle serait un médicament »

Les substituts nicotiques dont le gouvernement reconnaît l'efficacité (patchs, gommes à mâcher, etc.) sont apparentés aux médicaments. Ils sont disponibles sur prescription médicale, vendus uniquement

³⁰ Manzoli L. and al., Cohort study of electronic cigarette use: effectiveness and safety at 24 months, Tobacco Control 2017; 26:284-292.

en pharmacie et remboursés par l'assurance maladie en cas de prescription médicale. En toute bonne foi, mais à tort, on peut alors penser que si la vape marchait vraiment, elle serait un médicament. Cette idée fautive est aussi liée à l'histoire de la vape. La question de lui attribuer le statut de médicament a été posée très tôt et débattue dans l'espace public. Le Parlement européen en a discuté dès 2012 et s'est ravisé de peu afin de permettre l'accès à la vape au plus grand nombre. Depuis cette décision affectant ses parts de marché, l'industrie pharmaceutique s'efforce de discréditer la vape, alors qu'elle clamait ses vertus... tant qu'elle pensait pouvoir mettre la main sur ce marché...

Désormais en Australie la vape est accessible uniquement sur prescription médicale. Faut-il s'en réjouir, comme l'a fait l'OMS ? Pour la reconnaissance de la vape peut-être, pour les fumeurs non. En effet, transformer la vape exclusivement en médicament ce serait nuire à son efficacité. C'est précisément parce que la vape n'est pas réduite à un médicament qu'elle a un impact si positif en matière de lutte contre le tabagisme. Avant tout, limiter la vape à uniquement un médicament serait réduire son accessibilité. Cela signifierait des millions de consultations médicales à absorber par le système de santé alors qu'obtenir un rendez-vous médical est déjà une difficulté pour bon nombre de citoyens. Jamais la disponibilité des médecins n'équivaudra à celle des magasins spécialisés. Combien de fumeurs abandonneront dès ce stade ? Les premiers touchés seront les populations précaires, celles qui en outre fument le plus. L'accessibilité sera également réduite par les difficultés d'accès aux produits, qui ne seront disponibles qu'en pharmacie. De plus, comme en Australie, ils ne seront proposés que dans une gamme peu diversifiée d'arômes, de taux de nicotine et de matériels et donc seront inadaptés pour de larges parts du public. Qui plus est, devoir obtenir une ordonnance si vous voulez vapoter ne signifie pas en obtenir une. Dans l'enquête Merci la vape, si 88 % des anciens fumeurs estiment avoir été soutenus par les vendeurs spécialisés pour essayer la vape, ils ne sont que 52 % à estimer avoir été soutenus par les soignants et seulement 19 % estiment avoir été fortement soutenus. Souvenons-nous que même si très peu restent franchement hostiles à la vape, la grande majorité des médecins connaît mal la vape et subit la désinformation et le dénigrement des agences de santé de plein fouet.

Par ailleurs, l'un des problèmes principaux du sevrage tabagique quand il repose sur une thérapie médicale est que cela oblige les fumeurs à se considérer comme des patients ayant besoin de recourir à un professionnel de santé. Or beaucoup de fumeurs ne considèrent pas qu'ils sont des malades, y compris parmi ceux qui souhaitent arrêter de fumer. Les politiques actuelles de lutte contre le tabagisme ne les atteignent donc pas. La vape, elle, peut y parvenir parce qu'elle demeure disponible autrement que par les seules prescriptions médicales. En effet, la vape est efficace parce qu'elle ne considère pas les fumeurs comme des patients, mais comme des consommateurs. La vape est un produit qui a changé l'idée de l'arrêt du tabac ; elle a introduit la notion de plaisir, dont la diversité des arômes est un ressort essentiel en permettant à chacun de trouver les goûts qui lui conviennent. On peut désormais arrêter de fumer sans souffrir et même en y prenant du plaisir. Aussi il n'est pas rare que des fumeurs s'essaient à la vape par curiosité puis, parce qu'ils en tirent du plaisir, décident de s'engager dans une démarche de sevrage. Ce phénomène ne peut pas se produire avec les substituts nicotiniques, ils requièrent une démarche délibérée de recours au système de soins... et quel médicament procure du plaisir ? La palette thérapeutique offerte aux fumeurs doit être la plus large possible, la vape pourrait être prescrite médicalement, mais elle doit aussi rester un produit de consommation courante pour atteindre le plus grand nombre de fumeurs.

Cependant, ce statut de produit de consommation courante s'est accompagné dans la directive européenne (TPD) d'une limite de concentration maximum de nicotine de la vape à 20 mg/ml. Les enquêtes en population montrent que ce taux reste trop faible pour atteindre l'arrêt tabagique pour près de 30 % des fumeurs³¹. La Commission européenne avait promis en 2013, contre cette limitation basse du taux de nicotine, d'homologuer des produits de vape à plus de 20 mg/ml comme médicament. Plus d'une décennie après, aucun produit n'est disponible en Europe. Les tabacologues « bricolent » souvent l'ajout de patches en plus du vapotage pour ces patients, mais ceux qui ne consultent pas sont condamnés aux cigarettes tant que les autorités ne tiennent pas parole.

³¹ EHTRA, The EU Nicotine Users Survey 2020, June 2021.
<https://ethra.co/eu-survey>

Idée vraie n°3 : La vape n'est pas une porte d'entrée dans le tabagisme

S'il existe encore quelques obscurantistes qui nient l'efficacité de la vape en matière de sevrage tabagique, en France c'est surtout la crainte que vapoter conduise les non-fumeurs (essentiellement les jeunes) à fumer qui nourrit le faible soutien accordé à la vape par les pouvoirs publics et son furieux rejet par certaines associations de lutte contre le tabac. La crainte, de ce qu'on appelle « l'effet passerelle » est telle chez ces associations qu'un ministre de la santé les a requalifiées fin 2023 d'associations de *lutte contre la vape*. Lutter contre la vape est pour elles une manière de lutter contre le tabagisme. Or non seulement les données ne démontrent pas d'effet passerelle, mais des travaux scientifiques indiquent l'existence d'un mécanisme inverse, c'est-à-dire que la vape détourne les jeunes du tabagisme. Rejeter la vape sans nuance sous prétexte de défendre les jeunes c'est donc non seulement succomber à une panique morale infondée, mais aussi sacrifier les fumeurs plus âgés sur l'autel d'illusions et prendre le risque de relancer le tabagisme des jeunes alors qu'il s'écroule depuis l'apparition du vapotage.

La vape ne conduit pas les jeunes à fumer : le mythe de l'effet passerelle

La théorie de l'effet passerelle est née il y a une quarantaine d'années. Elle visait à analyser le passage de la consommation de drogues « douces » à celle de drogues « dures ». Depuis l'apparition de la vape, elle est y est appliquée pour suggérer que la vape pourrait conduire les jeunes non-fumeurs au tabagisme. La référence à cette théorie n'est en soi pas anodine, car elle amalgame insidieusement la vape à la drogue. Pour la passerelle de la vape vers le tabagisme, la logique est la suivante : le recours à la cigarette électronique normaliserait la consommation de cigarettes combustibles, car le geste et l'outil sont comparables et le risque d'entrée dans le tabagisme via la vape serait accru parce que la vape entraînerait une dépendance à la nicotine auprès de personnes initialement non-fumeuses. Confirmer ou infirmer scientifiquement cette théorie est très

complexe, car les facteurs menant au tabagisme sont systématiquement multiples et liés à l'individu comme à son entourage. Il reste que cette théorie repose sur des postulats clefs dont on sait qu'ils sont faux et de nombreuses observations et démonstrations tendent à montrer que l'effet passerelle relève plus du mythe et de l'argument rhétorique plutôt que d'une donnée probante pouvant justifier des régulations restrictives contre la vape.

La première objection majeure opposable à cette approche a été maintes fois prouvée et l'enquête Merci la vape le confirme à nouveau : la vape n'attire des non-fumeurs que très marginalement : moins de 2 %. Ce sont bien des fumeurs ou anciens fumeurs qui composent l'essentiel des vapoteurs. En observant uniquement la population des jeunes, on constate que l'expérimentation de la vape est plus tardive que l'expérimentation de la cigarette. Les données de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des tendances addictives) montrent que la vape vient manifestement après la cigarette³². Dans près de neuf dixièmes des cas, les jeunes qui expérimentent la vape ne font justement que l'essayer sans lendemain³³. Lorsqu'elles font le distinguo, les enquêtes montrent que ces expérimentations ponctuelles se passent généralement sans nicotine, c'est-à-dire sans substance psychoactive³⁴. Enfin, beaucoup des jeunes qui déclarent utiliser le vapotage sur la durée ne le consomment que de manière occasionnelle³⁵.

Par ailleurs, si la vape conduisait les jeunes au tabagisme, plus de 10 ans après l'arrivée de la vape désormais, on devrait percevoir assez aisément des corrélations, à défaut de prouver une causalité avec un haut niveau de certitude scientifique. On devrait observer une augmentation du tabagisme des jeunes là où la vape est très libre. Cette augmentation devrait en outre

³² OFDT, Les drogues à 17 ans - Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022, mars 2023.

<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efxof2d3.pdf>

voir aussi Dautzenberg B. et al., L'e-cigarette bouleverse les autres consommations des adolescents parisiens (2012 à 2014), *Rev Mal Respir.* 2016 Mar;33(3):225-34.

DOI : 10.1016/j.rmr.2015.05.010.

³³ Bauld B. and al., E-Cigarette Uptake Amongst UK Youth: Experimentation, but Little or No Regular Use in Nonsmokers, *Nicotine & Tobacco Research*, Volume 18, Issue 1, January 2016, Pages 102–103. <https://doi.org/10.1093/ntr/ntv132>

³⁴ <https://www.ladepeche.fr/article/2016/05/10/2341352-e-cigarette-semble-concurrencer-tabac-chez-jeunes-enquete.html>

³⁵ Roberts M.E. and al., The case of young people who use e-cigarettes infrequently: Who is this population? What becomes of them?, *Drug and Alcohol Dependence*, Volume 259, 2024. <https://doi.org/10.1016/j.drugalcdep.2024.111316>

être perceptible en comparant la prévalence tabagique des jeunes entre les pays plus ou moins libéraux à l'encontre de la vape. Certains pays ayant de plus modifié leur législation au cours de cette période (généralement en limitant l'accès à la vape), on devrait également, pour cette raison, pouvoir percevoir l'effet passerelle en observant l'évolution de la prévalence du tabagisme.

Or, les chercheurs français, anglais, américains, etc. constatent que dans les pays où le vapotage est très développé, le tabagisme n'augmente pas ; au contraire, il diminue³⁶. En France entre 2011 et 2022, donc pendant la période de développement du vapotage, le tabagisme chez les adolescents est ainsi passé de 44 % à 19,6 % pour l'usage dans le mois et de 30,8 % à 6,2 % pour la consommation quotidienne³⁷. Aux États-Unis le phénomène est similaire, au point de conduire les chercheurs à conclure très clairement : « les inquiétudes concernant une augmentation potentielle de la consommation de cigarettes chez les adolescents suite à l'introduction des cigarettes électroniques sur le marché américain au début des années 2010 ne sont pas étayées par les données »³⁸. Et lorsque la législation sur la vape devient plus contraignante, la consommation de cigarettes augmente à nouveau³⁹. De sorte que dans un environnement où les cigarettes sont très accessibles aux mineurs, la vape semblerait bien dissuader les jeunes de fumer plutôt que de les y inciter.

La vape contribue à détourner les jeunes du tabagisme

Effet de distraction, effet de concurrence, effet de diversion, derrière tous ces termes un même phénomène : la vape détourne les jeunes du tabagisme. Cet effet, qui est donc l'inverse de l'effet passerelle, est subodoré

³⁶ <https://ingesciences.fr/theorie-effet-passerelle/articles-thematiques/>

³⁷ OFDT, Les usages de substances psychoactives chez les collégiens et lycéens. Note de résultats, janvier 2024.

<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxDATA2e1.pdf>

³⁸ Delnevo CD. and Villanti AC., Dramatic Reductions in Cigarette Smoking Prevalence among High School Youth from 1991 to 2022 Unlikely to Have Been Undermined by E-Cigarettes, *International Journal of Environmental Research and Public Health*. 2023 ; 20(19):6866.

<https://doi.org/10.3390/ijerph20196866>

³⁹ Friedman A. and al., E-cigarette Flavor Restrictions' Effects on Tobacco Product Sales, SSRN, January 29, 2024.

<http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4586701>

depuis longtemps par professionnels de filière vape et par les praticiens de santé. Les chercheurs constatent de plus en plus solidement cet effet. En 2021 par exemple, Stéphane Legleye, chercheur associé à l'INSERM a montré que près de la moitié des adolescents qu'il a étudiés (46,3 %) sont devenus des fumeurs quotidiens après avoir expérimenté la cigarette alors que les adolescents qui ont commencé par l'expérimentation de la vape ne sont que 18,7 % à être devenus fumeurs. L'auteur de l'étude, alors de conclure : « expérimenter les cigarettes électroniques en premier (par opposition au tabac) semble être associé à un risque réduit de tabagisme quotidien »⁴⁰. Cette conclusion a été confirmée par une équipe de chercheurs pneumologues, tabacologues et épidémiologistes menés par le Professeur Dautzenberg. Leurs travaux ont été publiés en 2023 dans la revue scientifique *International Journal of Environmental Research and Public Health*, notamment spécialisée dans les recherches sur la prévention en santé. Leurs recherches aboutissent à deux résultats clefs. D'une part, les études qui prétendent qu'il existe un effet passerelle ne sont pas valables. Ils ont décortiqué une vingtaine de publications affirmant l'effet passerelle. Toutes souffrent de biais méthodologiques qui les invalident. Le principal biais tient dans la sélection des groupes d'adolescents étudiés qui écarte les adolescents déjà fumeurs et survalorise les populations à risque élevé. En corrigeant les erreurs méthodologiques de ces études, ils démontrent qu'elles ne montrent un lien entre vape et cigarette dans moins de 5,3 % des cas étudiés, et encore sans qu'il soit toujours possible d'établir de causalité, et ce chiffre est un maximum pour une population biaisée. Pour l'ensemble de la population adolescente la réalité serait plus proche de 1,3 %.

À l'inverse, les données montrent que lorsque l'initiation à la vape a précédé l'initiation à la cigarette, le taux de consommation de cigarettes dans le mois est beaucoup plus faible que lorsque l'initiation a commencé par la cigarette. Plus généralement, les études transversales menées à travers le monde montrent que l'effet de diversion pèse nettement plus lourd que l'effet passerelle. Il ne fait guère de doute que la baisse structurelle du tabagisme chez les jeunes doit beaucoup au développement

⁴⁰ Legleye S. and al., Experimenting first with e-cigarettes versus first with cigarettes and transition to daily cigarette use among adolescents: The crucial effect of age at first experiment. *Addiction* 2021, 116, 1521–1531.
<https://doi.org/10.1111/add.15330>

de la vape, que ce soit lié à la ringardisation de la cigarette par la modernité de la vape, à la possibilité de l'utiliser sans nicotine, à la curiosité typique de cet âge charnière, au coût plus réduit de la vape en comparaison de la cigarette, au plus grand plaisir procuré par la vape grâce aux arômes, à la réduction considérable des nuisances (gênes de santé, de mauvaise odeur, risques d'incendies, etc.). Constatant que l'essentiel des réglementations restreignant l'usage de la vape à travers le monde sont prises sur le fondement de l'effet passerelle, les auteurs concluent que « la réglementation excessive de la cigarette électronique chez les jeunes en raison d'une mauvaise interprétation des résultats d'études longitudinales peut nuire à la santé publique et à la lutte contre le tabagisme »⁴¹.

Pour ceux qui connaissent mal le sujet, l'effet passerelle est une idée intuitive, donc puissante. L'idée résiste d'autant plus aux données contradictoires qu'elle associe des craintes liées aux jeunes et le devoir moral fondamental de les protéger. Malheureusement ceux qui connaissent mal le sujet, mais qui maîtrisent l'art de dramatiser sont ceux à qui l'on donne facilement la parole dans les cercles médiatiques et décisionnels.

Focus sur l'origine d'une idée fausse : « les jeunes sont frappés par une terrible épidémie de vape »

La protection des adolescents contre l'initiation et la consommation de tabac est nécessaire et efficace en termes de santé publique. Plus l'initiation au tabac a lieu tôt, plus la dépendance est forte et plus il est difficile d'arrêter de fumer. Cibler les jeunes a donc toujours été une stratégie centrale chez les cigarettiers et les techniques les plus retorses ont été utilisées pour développer un tabagisme précoce. Dans ce contexte, l'inquiétude suscitée par l'usage de la vape par les jeunes lors de son arrivée sur le marché était parfaitement légitime. Depuis, les diverses données devraient largement rassurer : le vapotage reste une pratique marginale chez les jeunes, de plus rien ne prouve un effet passerelle, et à l'inverse alors que le tabagisme

⁴¹ Dautzenberg B. and al., A. Systematic Review and Critical Analysis of Longitudinal Studies Assessing Effect of E-Cigarettes on Cigarette Initiation among Adolescent Never-Smokers. *Int. J. Environ. Res. Public Health* 2023, 20, 6936.
<https://doi.org/10.3390/ijerph20206936>

adolescent reste encore élevé et les contrôles de la vente de tabac aux mineurs rares, la vape semble détourner les jeunes du tabagisme (cf. supra). Pourtant, l'idée que les jeunes seraient frappés par une terrible épidémie de vape reste omniprésente chez les associations de lutte contre le tabac et, notamment parce qu'elles les y diffusent, dans les médias et les cercles politiques. La prégnance de cette idée fausse tient à deux raisons : un évènement dramatique monté en épingle et la valeur stratégique et médiatique de la notion d'épidémie de vape chez les jeunes.

En 2019, 68 Américains sont décédés de pneumopathies qui ont été associées à la vape. Les lésions dont ces Américains (jeunes pour la plupart et dans certains cas mineurs) ont souffert ont été dénommées en anglais EVALI, pour E-cigarette or Vaping Use-associated Lung Injury, traduit en français par Pneumopathie associée au vapotage. Après enquête épidémiologique les autorités américaines ont conclu que les personnes affectées l'avaient été parce qu'elles avaient utilisé du matériel de vapotage pour inhaler des produits au THC, contrefaits et issus du marché noir, contenant de l'acétate de vitamine E, un corps gras utilisé comme support diluant. La vape n'était donc pas responsable, le matériel avait été détourné de son usage comme peuvent l'être des scooters modifiés pour augmenter leur vitesse. Néanmoins, dès les premiers cas, les médias ont fait l'amalgame et accusé la vape, tout en faisant monter l'angoisse. Peu importe que la vape ait finalement été innocentée, les interdictions à l'encontre de la vape se sont multipliées à travers le monde après la crise EVALI. Comme le dit l'adage, « calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ».

Si la vape a été aussi profondément et durablement discréditée par la crise EVALI c'est aussi en raison des termes déployés pour attaquer la vape qui ont trouvé avec cet évènement une apparente confirmation. La formule « épidémie de vape chez les jeunes » était déployée auparavant uniquement sur la base de l'augmentation avérée de la consommation de vape chez les jeunes au milieu des années 2010. L'expression circulait, mais elle cherchait un drame pour être validée, EVALI le lui a fourni et a permis son essor. Mais le fondement du succès public et politique de la notion d'épidémie de vape chez les jeunes repose avant tout sur sa portée rhétorique. C'est d'ailleurs

la raison pour laquelle les activistes anti-vape la mobilisent tant, autant que l'idée d'effet passerelle qui est son corolaire. Évoquer une « épidémie » c'est invoquer en même temps la raison et les émotions. Le terme épidémie, d'origine médicale, évoque la rigueur, la donnée statistique, la certitude. Dans le même temps, le terme épidémie rend anxiogène et dramatique une situation en laissant à penser que le problème a d'ores et déjà atteint une ampleur phénoménale et que par contagion il va s'amplifier inexorablement jusqu'à ce qu'il soit hors de contrôle. Mobiliser les émotions pour appuyer des arguments de raison n'est pas condamnable en soi, mais en rhétorique l'appel aux émotions possède un statut particulier, car il dévie facilement vers la manipulation. L'appel aux émotions prive aisément de la faculté de ne pas être d'accord. Les affects captent l'attention au détriment des autres informations, ils empêchent de mettre à distance, d'analyser et de critiquer les argumentations.

L'écho de la crise EVALI résonne encore en sourdine aujourd'hui à chaque fois que l'on invoque une épidémie de vape chez les jeunes ou un risque potentiel pour ces derniers afin de justifier des mesures qui restreignent l'accès à la vape, y compris pour les fumeurs adultes qui souhaiteraient lutter contre les dangers avérés liés à leur tabagisme.

Idée vraie n°4 : La vape est une filière responsable

Le grand méchant guette, cigarette à la bouche. Pas de sheriff à l'horizon. À quoi bon, il n'y a pas de règles à faire appliquer. La mort rôde à chaque coin de rue. Tapis dans l'ombre, le méchant sans foi ni loi vise les plus faibles. Il s'apprête à fondre sur eux pour les dépouiller avant de les achever. Cette contrée n'est pas le monde de la vape comme aiment le dépeindre ses détracteurs. La vape ce n'est pas le Far West. La vape est un secteur régulé, fortement réglementé et dominé par des professionnels responsables. Les consommateurs sont protégés, le risque est minimal et les plus faibles sont les gagnants. Prétendre le contraire pour justifier un encadrement de la vape toujours plus limitatif ne peut que produire des effets pervers et servir l'industrie du tabac.

La vape comporte intrinsèquement peu de risques

On peut vapoter avec ou sans nicotine, mais la plupart des vapoteurs adultes utilisent des e-liquides nicotinés. Le plus souvent c'est la présence de nicotine qui conduit à dénigrer la vape. Parce qu'ils contiennent de la nicotine, les produits du vapotage ne seraient rien d'autre que des cigarettes modernisées. Dénoncer la nicotine *per se* est absurde. La nicotine crée une dépendance et peut donc avoir un impact négatif sur la condition sociale ou économique des individus, mais ce n'est pas la nicotine qui cause les maladies liées au tabagisme. N'est-elle pas à la base des substituts nicotiniques comme les gommes ou les patchs ? Contrairement à l'idée reçue, la nicotine n'est pas cancérigène et n'a pas d'impact significatif sur la santé des adultes. C'est la combustion du tabac et des produits additifs qui génère l'inhalation de substances cancérigènes ou hautement toxiques. Le syllogisme incorrect selon lequel les cigarettes contiennent de la nicotine or les cigarettes causent des cancers donc la nicotine cause des cancers a la vie dure. Il est facile d'emprunter la passerelle qui mène au paralogisme selon lequel la vape contient de la nicotine or les cigarettes qui contiennent de la nicotine causent des cancers donc la vape cause des cancers. Le raisonnement a l'apparence de la logique, mais il est tout bonnement faux. Mal informés ou désinformés, nombreux sont ceux à emprunter ce raccourci. La confusion est également entretenue, parfois sciemment, par l'existence des produits du tabac chauffé. Comme l'ont montré les chercheurs de l'Institut Pasteur, ils sont moins risqués que les cigarettes, mais considérablement plus que la vape à laquelle on les associe bien qu'ils ne reposent pas du tout sur les mêmes principes⁴².

Vapoter peut néanmoins produire des effets secondaires. Ils vont principalement dépendre du mode de consommation (ce qui est vapoté, avec quel matériel, utilisé de quelle façon). Selon les synthèses des travaux scientifiques les plus abouties, les effets indésirables graves sont rares et il n'existe pas de données probantes montrant qu'ils soient plus fréquents que pour les thérapies de substitution nicotinique. Les effets indésirables les plus fréquemment rapportés sont une irritation de la gorge/bouche,

⁴² Dusautoir R. and al., Comparison of the chemical composition of aerosols from heated tobacco products, electronic cigarettes and tobacco cigarettes and their toxic impacts on the human bronchial epithelial BEAS-2B cells, Journal of Hazardous Materials, Volume 401, 2021, <https://doi.org/10.1016/j.jhazmat.2020.123417>

des maux de tête, une toux et des nausées, et ils ont tendance à se dissiper avec la poursuite du vapotage⁴³. Sous quelque angle qu'on le prenne, le vapotage n'est guère plus risqué que n'importe quel produit destiné à la consommation et demeure beaucoup moins nocif que le tabagisme. Depuis 2015 l'agence du ministère de la santé britannique, Public Health England, a conclu que vapoter réduit les risques de 95 % par rapport à la cigarette⁴⁴. Dans une étude financée par l'Institut national du cancer et l'IReSP (Institut de Recherche en Santé Publique), l'Institut Pasteur de Lille a récemment confirmé que vapoter réduit considérablement les risques par rapport au tabac. Alors que la fumée de tabac compte plus de 7000 substances toxiques, le vapotage en exclut totalement plus de 99 %, dont notamment le monoxyde carbone (CO) et les goudrons (TAR). Ceux encore présents le sont en quantité extrêmement réduite. Cette réduction de toxiques résiduels est de l'ordre de 99,8 % pour les carbonyles et de 98,5 % pour le taux d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)⁴⁵.

La fabrication des produits du vapotage et leur commercialisation sont encadrées

Si vapoter est peu risqué, c'est parce que, par nature, la vape expose peu à des substances toxiques. Les travaux scientifiques fiables le confirment clairement, seuls les acteurs politiques énoncent le contraire. Les e-liquides sont des produits assez simples, ils ne contiennent que des arômes, du propylène glycol, de la glycérine et éventuellement de la nicotine. Mais les risques ne peuvent pas totalement être écartés. Par exemple, certaines molécules spécifiques peuvent mal se dégrader lorsqu'elles sont chauffées et devenir nocives ou bien le matériel de vapotage peut être détourné, notamment sur le marché noir, comme cela a été le cas lors de la crise EVALI (cf. Idée vraie # 3). Que ce soit pour la santé ou la sécurité, comme pour n'importe quel produit, des lasagnes jusqu'aux avions, les risques ne peuvent pas être totalement écartés, néanmoins, pour la vape, ils sont

⁴³ Hartmann-Boyce J. and al., Electronic cigarettes for smoking cessation. Cochrane Database of Systematic Reviews 2022, Issue 11. Art. No.: CD010216.
DOI: 10.1002/14651858.CD010216.pub7

⁴⁴ Public Health England, E-cigarettes: an evidence update, 1995.
<https://www.gov.uk/government/publications/e-cigarettes-an-evidence-update>

⁴⁵ Dusautoir R. and al., Journal of Hazardous Materials, Volume 401, 2021, op. cit.
<https://doi.org/10.1016/j.jhazmat.2020.123417>

particulièrement réduits, car les produits du vapotage sont très encadrés dans la plupart des pays, de leur fabrication à leur commercialisation. En France, la vape est régie par la Directive européenne sur les produits du tabac (2014/40/UE), par le Règlement européen REACH (1907/2006) destiné à protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, par les articles L3513-1 à L3513-6 du Code de la santé publique et par l'arrêté du 19 mai 2016 relatif aux produits du vapotage contenant de la nicotine. Depuis ses premiers pas donc, la vape est strictement encadrée par la loi. Au sein de ce dédale de réglementations, on trouve entre autres des mesures concernant l'interdiction de vente aux mineurs, de la publicité et du parrainage. La concentration de nicotine est, quant à elle, limitée et le volume des flacons contenant de la nicotine également. Les emballages doivent eux obligatoirement avertir des risques et ne pas contenir de message sur les propriétés positives de la vape (sic). Tous les ingrédients CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) sont interdits dans les liquides destinés au vapotage et les autorités de contrôle, notamment par un processus de notification à l'Anses, sont averties du moindre détail de la composition des liquides et des émissions qui donnent en outre lieu à un suivi sanitaire. En plus de toutes ces règles obligatoires, en France le contrôle des produits du vapotage est renforcé par des normes techniques AFNOR d'application volontaire portant sur la fabrication des e-liquides, sur la fabrication du matériel et la mesure des émissions. La certification est ensuite vérifiée par un auditeur. Si bien qu'après 10 ans d'existence et d'utilisation quotidienne par plusieurs millions de consommateurs, aucun incident grave lié à la vape ne s'est jamais produit en France.

Certes la vape est un produit d'ores et déjà très sécurisé, mais cela ne signifie pas qu'il ne devrait pas l'être plus si le besoin s'en faisait sentir, comme tout autre produit de consommation. Toutefois, afin d'éviter des effets pervers, il faut prendre la peine de décider sur la base de données probantes intégrant une évaluation bénéfices/risques. Trop souvent, les décisions concernant la vape sont prises sous la pression des groupes d'intérêt ou des médias ou sont le résultat de calculs politiques. Les cigarettes électroniques jetables (dites « puffs ») sont un exemple des évolutions du marché et des modes de consommation qui peuvent conduire à interroger et à adapter la réglementation. Outre la raison écologique recevable, la principale justification de l'interdiction des puffs a été la protection des jeunes,

au risque de détourner du vapotage des adultes ex-fumeurs. Pourtant la vente aux mineurs était déjà strictement interdite. Déployer une stratégie ceinture et bretelle pour protéger les mineurs est parfaitement understandable, mais il eut fallu appuyer cette décision sur des données et un calcul rigoureux bénéfices/risques n'incluant pas seulement les jeunes. De même, les projets d'extension des principes du paquet neutre aux produits du vapotage devraient considérer les effets sur la perception du vapotage. Il est probable qu'en réglementant le vapotage sur les mêmes principes que le tabac on diffuse l'idée que les risques de l'un et de l'autre sont identiques. Cette désinformation par amalgame écarterait le vapotage des alternatives envisageables pour de nombreux fumeurs.

La vape bénéficie particulièrement aux plus précaires

Les plus pauvres sont ceux qui fument le plus. Les inégalités de santé liées au tabagisme sont confirmées année après année. Selon Santé publique France, 42 % des personnes au chômage fument, contre 26 % des actifs occupés. Le tiers de la population qui dispose des plus bas revenus est celui qui consomme le plus de tabac. Sur la période 2019-2021 l'écart s'est même accru avec une augmentation de la prévalence tabagique chez les moins aisés. Les adultes les moins aisés fument davantage qu'il y a vingt ans. Ces inégalités sont flagrantes qu'il s'agisse de l'âge des premières cigarettes, des tentatives d'arrêt ou des rechutes et elles valent pour tous les âges⁴⁶. Les raisons de ces inégalités sont multiples : tabagisme plus stigmatisé dans les milieux favorisés, anxiété et troubles dépressifs plus élevés dans les milieux défavorisés, absence de projection à long terme face aux difficultés du quotidien dans ces mêmes milieux. L'épidémiologie sociale montre que « le tabac est alors perçu comme un des rares plaisirs : on ne peut pas se payer des vacances à Tahiti, mais un paquet de cigarettes, oui, bien qu'il soit toujours plus cher⁴⁷. » Dans ces conditions il faut des mesures ciblées pour répondre aux besoins des personnes confrontées aux difficultés

⁴⁶ Santé publique France, Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 31 mai 2023, n°9-10. <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/tabac/documents/magazines-revues/bulletin-epidemiologique-hebdomadaire-31-mai-2023-n-9-10-journee-mondiale-sans-tabac-31-mai-2023>

⁴⁷ https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/26/pour-les-plus-defavorises-le-tabac-est-percu-comme-l-un-des-rares-plaisirs_6081579_3224.html

financières. Augmenter le prix du tabac est peut-être une mesure efficace globalement, mais comme l'explique une chercheuse de l'INSERM, on est confrontés à « beaucoup de personnes défavorisées qui ne parviennent pas à s'arrêter ou à diminuer leur consommation ». De fait, pour 64,6 % des vapoteurs ex-fumeurs ayant répondu à l'enquête Merci la vape, la hausse des prix du tabac n'est pas une mesure utile. Ces personnes « voient donc leur pouvoir d'achat décroître. Pour elles, les inégalités sociales s'aggravent⁴⁸ ».

La vape contribue à réduire ces inégalités de santé liées au tabagisme. D'une part, simplement parce qu'elle est un outil de réduction du tabagisme efficace. D'autre part le coût inférieur de la vape par rapport à la cigarette limite l'impact sur le pouvoir d'achat et les privations de besoins essentiels. Non seulement vapoter peut conduire à l'arrêt total de la consommation de nicotine, mais, selon le type de fumeur, vapoter coûte entre deux et trois fois moins cher que fumer⁴⁹. D'ailleurs, le coût réduit du vapotage encourage clairement à basculer vers cette alternative au tabagisme. Le vapotage offre en particulier une alternative à coût concurrentiel pour les fumeurs à bas-revenus aux cigarettes du marché noir ou au tabac à rouler à prix discount de pays limitrophes. Le coût a ainsi joué un rôle important ou essentiel pour plus de 85 % des vapoteurs ex-fumeurs qui ont répondu à l'enquête Merci la vape. Ce rôle a été essentiel pour 58 % des répondants dotés des revenus les plus faibles, contre 36 % pour les tranches de revenus les plus élevées. En toute logique, 82 % estiment que la distribution gratuite de kits de démarrage de vape aux fumeurs dans une démarche d'arrêt tabagique permettrait de mieux lutter contre le tabagisme. À l'instar du Royal College of Physicians, quasiment 90 % considèrent qu'une baisse de la TVA sur la vape de 20 % à 5,5 % le permettrait également. Pour preuve de l'importance du différentiel de coût dans le choix de vapoter, si une surtaxe faisait doubler le prix des e-liquides, 54 % des ex-fumeurs essaieraient de se procurer ces produits via des marchés parallèles et 22 % déclarent qu'ils recommenceraient à fumer ou fumeraient davantage. Les industriels du tabac ne s'y trompent pas. Afin de limiter l'attractivité de la vape et de protéger leur marché, ils s'efforcent d'obtenir la même taxation pour la vape que pour leurs cigarettes, à l'échelle européenne et nationale. Les premiers qui en souffriraient seraient les plus précaires.

⁴⁸ https://www.liberation.fr/societe/sante/tabagisme-chez-les-plus-precaires-la-dependance-a-la-nicotine-est-plus-importante-dans-les-milieus-defavorises-20230531_4JZQ3DCSN5E5TKT7UOCEVYB GNU/

⁴⁹ https://www.challenges.fr/vie-pratique/quel-est-le-cout-reel-de-la-cigarette-electronique_816951

Focus sur l'origine d'une idée fausse : « la vape c'est Big Tobacco »

Le dénigrement dont souffre la vape trouve son origine dans l'amalgame qui est fait, de bonne foi ou de manière fallacieuse, entre elle et Big Tobacco. Parce qu'elle peut contenir de la nicotine, la vape ne serait rien d'autre qu'un nouveau coup fourré de l'industrie du tabac. Corolaire, la vape serait dangereuse et le secteur empli d'acteurs sans foi ni loi.

En réalité la vape est l'ennemi juré de Big Tobacco. Rappelons-le la vape est le substitut au tabac le plus efficace, particulièrement chez les gros fumeurs, et tout porte à croire qu'elle détourne les jeunes du tabagisme plutôt que l'inverse. Analystes financiers (Barclays, Goldman Sachs...) et grands groupes du tabac eux-mêmes le reconnaissent, les produits du vapotage entament sérieusement les profits des cigarettiers. Certains répondent que si vapoter détourne effectivement du tabagisme cela reste tout de même un leurre, car la vape appartiendrait à Big Tobacco, qui y trouverait un autre moyen de faire du profit. Or le secteur de la vape est principalement constitué d'entreprises indépendantes, 85 % du chiffre d'affaires du secteur est réalisé par des acteurs indépendants de l'industrie du tabac⁴⁹.

En façade, seuls ou avec leur association leurre, les industriels du tabac semblent défendre la vape, ce qui la décrédibilise. En coulisses, ils investissent peu en recherche, mais beaucoup en marketing, pour des produits d'apparence comparables à la vape, comme le tabac chauffé ou les systèmes fermés. En réalité, leurs produits sont peu efficaces en termes de sevrage tabagique. De plus, leur tabac chauffé est nettement plus nocif que la vape. En conséquence, leurs parts de marché sur ce secteur restent anecdotiques en France. Mais ils sèment la confusion et décrédibilisent la vape. En jouant double jeu, l'industrie du tabac pave ainsi le chemin à des réglementations plus restrictives à l'encontre des produits du vapotage, ce qui bénéficie... aux cigarettes.

⁴⁹ Xerfi Precepta, « Le marché de la cigarette électronique à l'horizon 2026 : Évolution ou révolution ? Les stratégies pour anticiper et réussir sur un marché en pleine mutation, janvier 2024.

La vape est apparue hors-système. Elle a été initiée par le bas, par des fumeurs en quête de solution. Encore aujourd'hui le secteur cultive cet anticonformisme qui inquiète les esprits conservateurs, mais c'est cette souplesse qui permet à la vape de s'adapter aux situations multiples et complexes des fumeurs, et donc d'être efficace. Pour autant en France la vape est un secteur très structuré et marqué par la coopération entre les utilisateurs et les professionnels de la vape. Guidés par un esprit de responsabilité lié à leur indépendance du tabac, ce sont les acteurs français de la filière du vapotage qui sont à l'origine des premières normes sur la vape dans le monde. Des travaux collectifs impliquant fabricants, professionnels de santé et consommateurs, ont été lancés dès 2014 et ont débouché sur des normes AFNOR portant sur toute la chaîne du vapotage, de la fabrication à la distribution (cf. supra). La filière française de la vape reconnue pour sa qualité et sa responsabilité a ensuite été motrice dans le développement de normes européennes et internationales. C'est ce rôle pionnier, responsable, structurant et indépendant qui explique le taux de reconnaissance exceptionnel des associations indépendantes de la vape. Plus de 50 % des vapoteurs qui se sont exprimés sur ce sujet dans l'enquête Merci la vape déclarent connaître l'AIDUCE - Association Indépendante de Défense des Utilisateurs de Cigarette Électronique (51,8 %), SOVAPE - Association pour le dialogue sur la réduction des risques face au tabagisme (53,2 %), LA VAPE DU CŒUR - Association d'aide aux précaires pour l'arrêt tabagique avec le vapotage (57,9 %), et la FIVAPE - Fédération Indépendante des professionnels de la vape en France (56,9 %).

Partie 2

Préconisations pour une politique d'intérêt général sur la vape

La vape n'est pas un produit anodin, elle doit être l'objet de l'attention des autorités et la cible de politiques publiques. Mais elle est aussi un produit qui peut grandement contribuer à l'intérêt général s'il est accompagné par les bonnes décisions politiques. Les résultats de l'opération Merci la vape conduisent à préconiser 6 axes d'amélioration des politiques publiques dont la clef de voute est la lutte contre la désinformation et le déploiement d'une information précise et équilibrée sur les tenants et les aboutissants de la vape.

Axe 1. Informer les usagers avec impartialité

L'information est au fondement des bonnes (et des mauvaises) décisions publiques ou personnelles. Or la population française a une perception négative du vapotage alors que la communauté scientifique et médicale mondiale s'accorde pour reconnaître que la vape est considérablement moins risquée que la cigarette et que l'idée qu'elle est un outil de réduction du tabagisme fait globalement consensus parmi les experts. La priorité des pouvoirs publics devrait être de mener une vaste campagne d'information sur la vape en même temps que de lancer une offensive contre la désinformation.

1.1. Informer sur les risques liés à la vape

Les risques attachés à la vape sont mineurs, mais ils existent. La circulation de nombreuses fausses informations sur la vape noie ces informations importantes parmi d'autres sans fondements et tendent à discréditer la vape dans son ensemble. Les consommateurs doivent être avertis des risques liés aux produits du vapotage et de ceux liés à un mauvais usage du produit. Ces informations doivent systématiquement avertir des risques comparés du vapotage et du tabagisme afin de ne pas laisser penser que le vapotage n'est qu'un produit dangereux sans intérêt pour les fumeurs alors que le vapotage réduit considérablement les risques par rapport au tabagisme.

1.2. Informer sur les différences entre les produits alternatifs à la cigarette

Les produits de vapotage et le tabac chauffé sont deux alternatives à la cigarette traditionnelle, mais ils sont rigoureusement différents dans leur approche et leurs ingrédients. Le niveau de réduction des risques et l'efficacité du tabac chauffé en matière de sevrage tabagique ne sont pas aussi éprouvés que ceux des produits du vapotage. La confusion entre vapotage et tabac chauffé tend à disqualifier le vapotage et à décourager son usage. Dans la mesure où l'utilité du vapotage comme outil de réduction des risques est avérée, les consommateurs devraient disposer d'une information claire sur les différences entre ces deux grandes catégories de produits.

1.3. Informer sur les possibilités et les conditions du sevrage tabagique

Utilisé dans de bonnes conditions par le bon public, la vape est un substitut nicotinique efficace, les fumeurs doivent en être clairement informés. Ils doivent pouvoir effectuer leurs choix en connaissance de cause donc connaître les atouts, mais aussi les limites offertes par le vapotage dans cette perspective. L'efficacité est liée aux bonnes pratiques de vapotage, ces pratiques devraient également être diffusées et expliquées de manière à maximiser l'efficacité de la démarche. Des fascicules d'information pourraient obligatoirement être placés à l'intérieur des paquets de cigarettes afin d'éduquer les fumeurs sur les dangers de la cigarette et les alternatives possibles.

1.4. Informer sur l'origine de l'information

Disposer de l'information est clef, mais à l'heure des « vérités alternatives » cela n'est pas suffisant. L'information ne produira l'effet recherché que si les destinataires de l'information ont confiance en elle. C'est pourquoi dans les outils de communication de l'information il importe de rappeler systématiquement les sources scientifiques fondant le conseil.

1.5. Sanctionner la désinformation

Les informations sur la vape devraient être claires, loyales et appropriées, particulièrement, mais pas seulement, lorsqu'elles émanent de structures publiques ou déclarées d'intérêt public. Les principes des règles du code pénal et du code de santé publique sur le mensonge devraient être appliqués : les fausses affirmations, mensonges par omissions, confusions et amalgames délibérés devraient conduire à des poursuites par les pouvoirs publics et être sanctionnés.

Axe.2. Former tous les professionnels

La vape est un produit simple qui repose sur peu de composants, mais le vapotage est une pratique complexe. Elle est la combinaison de trois paramètres : le liquide, le matériel, et le mode de consommation de l'individu. La vaste palette des liquides, des matériels, et des modes de consommation ainsi que leurs combinaisons produit bien plus de situations que les autres substituts nicotiniques. C'est en grande partie la pluralité du vapotage qui le rend si efficace dans une perspective de sevrage, car il permet à chaque d'individu d'adopter une solution au plus près de son besoin. Maîtriser la variété des situations et des possibilités offertes par le vapotage requiert des connaissances qui sont insuffisamment diffusées.

2.1. Former les professionnels de santé et autres aidants qui luttent contre tabagisme

Les professionnels de la lutte contre le tabagisme et ceux qui sont régulièrement confrontés aux ravages du tabagisme, mais pour lesquels il ne s'agit que d'une activité parmi d'autres, tels que les médecins généralistes, les assistants sociaux ou les psychologues, sont les premiers à conseiller la vape dans une perspective de sevrage. Il reste que, bien souvent, leur connaissance du sujet est sommaire et qu'ils doivent eux-mêmes trier parmi les injonctions et les informations contradictoires. Si

l'expérience pratique du quotidien est souvent une base raisonnable des choix effectués par ces professionnels, l'efficacité de ce pragmatisme serait grandement renforcée si elle était appuyée par des connaissances plus systématiquement fondées sur les preuves.

Des enseignements spécifiques devraient être inclus dans la formation initiale de ces professionnels et des programmes de formation continue devraient être proposés par les grandes écoles et les universités françaises actives dans le champ des professionnels de santé et du secteur social. Les acteurs de terrain, notamment associatifs, devraient contribuer à dispenser ces formations autant qu'être leurs destinataires.

2.2. Former les professionnels de la filière vape

Acteurs de première ligne de la lutte contre le tabagisme, les professionnels de la vape devraient pouvoir disposer de formations à la lutte contre le tabagisme et à la manière de faire de la vape le meilleur outil possible de réduction des risques. Cela devrait inclure des formations techniques sur le vapotage, des formations sur les problématiques des fumeurs et sur les politiques de lutte contre le tabagisme, mais aussi des formations sur les bonnes pratiques à respecter en matière de conseil aux vapoteurs, de fabrication et de distribution des produits du vapotage.

Des formations certifiantes seraient un gage de leur qualité et une incitation notable à les suivre. En parallèle, un dispositif de formation continue garantirait que les connaissances des professionnels de la vape sont actualisées et leurs pratiques adaptées aux évolutions des dispositifs et des pratiques du vapotage, aux nouvelles données scientifiques, et complémentaires des politiques de lutte contre le tabagisme, notamment des adaptations pragmatiques apportées lors de leur mise en œuvre par les acteurs de terrain.

Axe 3. Faciliter l'efficacité de la réduction des méfaits

Les usagers de la vape sont quasiment exclusivement des fumeurs engagés dans une démarche d'arrêt de leur tabagisme ou d'anciens fumeurs qui ont réduit ou totalement cessé leur tabagisme grâce à la vape. Par conséquent tout ce qui complique l'accès à la vape ou l'accès à une vape adaptée à la diversité des besoins des individus nuit à la réduction du tabagisme. À l'inverse, tout ce qui facilite l'accès à la vape pour les fumeurs est une opportunité de réduction des risques du tabagisme et devrait être encouragé.

3.1. Conserver l'accessibilité économique

Les taxes ne devraient pas constituer une barrière à l'usage de la vape. Les populations les plus défavorisées économiquement sont les plus touchées par le tabagisme. L'écart de prix entre les cigarettes et les produits du vapotage, dû au différentiel de taxe, incite nombre de fumeurs à se tourner vers l'alternative offerte par le vapotage qui à la fois réduit leurs risques de maladie et leur insécurité économique. Toute surtaxe doit être écartée. Surtaxer un dispositif qui aide à arrêter de fumer est injuste et produit des effets de santé publique délétères. D'ailleurs, aucun des outils de substitution nicotinique n'est surtaxé, qu'il s'agisse des médicaments, de l'hypnose, de l'auriculothérapie ou même des remèdes de charlatan. Dans une logique de santé publique, la perspective devrait être de réduire la TVA sur la vape afin d'en faciliter l'accès aux fumeurs.

3.2. Maintenir la diversité des arômes

C'est principalement la diversité des arômes qui facilite le sevrage tabagique via le vapotage. Les arômes participent grandement à arrêter de fumer autrement que dans la douleur. Comparativement aux substituts classiques, le vapotage permet en outre une adaptation plus fine aux habitudes, goûts et besoins des ex-fumeurs. Condamner les ex-fumeurs et les fumeurs souhaitant arrêter à un choix très limité d'arômes, voire

au seul arôme tabac serait absurde. Les arômes doivent rester disponibles dans un cadre réglementé et contrôlé. La fabrication des e-liquides et leur commercialisation par des professionnels assurent les meilleures garanties de contrôle pour la sécurité des utilisateurs.

3.3. Préserver la vape de la « médicalisation » exclusive

L'une des raisons pour lesquelles la vape est si efficace dans la lutte contre le tabagisme est liée à son accès libre aux adultes, notamment en comparaison des substituts nicotiques à statut médicamenteux. Sa vente libre lui permet d'atteindre des fumeurs qui ne sont pas engagés dans une démarche de sevrage médicalisé, que ce soit par rejet et par peur du corps médical, par refus de la stigmatisation et des postures culpabilisantes ou par difficulté d'accès liée à la disponibilité et à l'identification des professionnels de santé. Permettre l'accès à la vape sans prescription médicale permet en outre de ne pas écarter les cessations accidentelles du tabagisme, liées aux fumeurs qui à l'origine se tournent vers la vape dans une démarche de consommation plaisir et non dans une démarche de cessation du tabagisme. Enfin, conserver la vente libre de la vape, éventuellement en parallèle de l'accès par prescription médicale notamment pour des e-liquides à plus de 20 mg/ml de nicotine, permet de maintenir l'effet de distraction qui détourne des profils de fumeurs potentiels vers la vape, qui est considérablement moins risquée.

3.4. Améliorer l'accessibilité pratique

Les fumeurs devraient être encouragés par tous moyens à basculer vers des alternatives moins nocives que les cigarettes. La distribution gratuite de kit de démarrage de vapotage par les acteurs de terrain devrait être envisagée, de même que la distribution de bons financiers pour inciter à passer au vapotage. L'accès au vapotage devrait tout particulièrement être facilité auprès des personnes les plus vulnérables en termes économiques ou de santé. Cette amélioration de l'accessibilité pratique devrait être doublée d'un soutien comportemental effectué par les professionnels de santé et associations locales et nationales inscrites dans la lutte contre le tabagisme.

Axe 4. Chercher à améliorer la connaissance avec intégrité

Bien que la recherche se soit considérablement développée dans le champ de la vape et a d'ores et déjà contribué à la sécuriser, il existe encore des pans entiers de connaissances à construire, à améliorer ou à actualiser pour renforcer l'efficacité du vapotage et permettre de fonder sur des preuves tant les actions des pouvoirs publics que celles des professionnels de terrain. La production de connaissances est fondamentale, mais l'utilisation effective des connaissances disponibles l'est tout autant.

4.1. Encourager la recherche publique

En tant qu'outil le plus récent et le plus prometteur, la vape devrait être une priorité des travaux de recherche sur la lutte contre le tabagisme. Cette recherche doit être multidisciplinaire et inclure notamment la recherche clinique, la santé publique ou encore la recherche interventionnelle en santé des populations. Les sciences humaines et sociales, communication, sociologie, science politique, marketing social, devraient être une priorité, car les enjeux liés à l'information et la désinformation sur le vapotage sont fondamentaux. La grande diversité des réponses des pouvoirs publics à travers le monde devrait inciter à mener des comparaisons internationales pour obtenir des résultats probants.

4.2. Encourager les collaborations public/privé

Il conviendrait d'encourager et de structurer la coordination entre la recherche privée et publique, car elle crée un écosystème de recherche plus robuste, favorisant le progrès scientifique, l'innovation et le développement de solutions bénéfiques pour la société. Constituer des clusters publics/privés revêtirait plusieurs avantages significatifs. Ces collaborations permettraient de bénéficier de ressources complémentaires. Les recherches privées et publiques ont souvent des ressources, des compétences et des domaines d'expertise différents. En collaborant, elles peuvent combiner leurs forces, ce qui peut conduire à une utilisation

plus efficace des financements et des infrastructures de recherche. Ces collaborations permettraient également de mieux répondre aux besoins sociaux en combinant les connaissances conceptuelles et le recul du secteur public avec les compétences très réactives du secteur privé dans les techniques de fabrication des produits et l'évolution des pratiques des utilisateurs. En travaillant ensemble, les chercheurs peuvent mieux comprendre les enjeux concrets et adapter leurs travaux pour répondre de manière plus précise aux défis actuels.

4.3. Considérer les données scientifiques

Les politiques publiques concernant la vape devraient être systématiquement fondées sur une approche « evidence based », c'est-à-dire basées sur les preuves et l'efficacité. Plutôt que de prendre des décisions reposant sur des intuitions ou des croyances, les politiques fondées sur des preuves s'appuient sur des faits et des informations rigoureuses. Les preuves qui étayent les choix des décideurs doivent être issues d'évaluations approfondies et de recherches scientifiques validées par les pairs pour garantir leur validité et leur fiabilité. Pour permettre une évaluation critique par d'autres experts et par le public, des politiques fondées sur les preuves exigent la transparence sur l'origine des sources et sur la méthodologie de la décision publique. Des politiques fondées sur les preuves requièrent également qu'elles soient flexibles et adaptables en fonction des nouvelles preuves et des évolutions de la situation.

Axe 5. Encadrer équitablement le secteur

Toujours plus de dispositifs contraignants sont imaginés et proposés pour encadrer la vape. Réglementer la vape est une nécessité indiscutable. En revanche la tendance générale de ces réglementations visant à limiter l'usage de la vape n'est pas acceptable, car elle met en péril les objectifs de santé publique. Les réglementations affectant la vape, tant à l'échelle nationale qu'europpéenne, devraient systématiquement être guidées par les principes d'efficacité et de proportionnalité. Aujourd'hui l'émotion l'emporte trop souvent sur la raison.

5.1. Veiller à des réglementations rationnelles à toutes les échelles

L'émoi suscité par la couverture anxiogène de la vape dans les médias met les arènes politiques sous pression de fournir des réponses, y compris symboliques. Or des politiques considérées comme symboliques peuvent produire des effets dévastateurs sur l'image de la vape et alimenter un doute illégitime. La médiatisation et la politisation de la vape conduisent même parfois à étendre des interdictions aux adultes au prétexte de protéger les mineurs de produits qui leurs étaient pourtant déjà interdits. D'une manière générale, le sensationnalisme tend à écarter les résultats positifs pour survaloriser les risques et induit une sous-valorisation de la vape par les autorités ainsi que la mise en œuvre de contraintes et de limites sans fondement (interdiction des cigarettes électroniques jetables sur des fondements sanitaires, imposition du paquet neutre à la vape...). Les législateurs, et plus globalement les décideurs publics, doivent garder à l'esprit que leurs choix ne doivent pas être guidés par la pression médiatique et le calcul politique. Ils doivent être guidés par l'intérêt général et éclairés par des données probantes après consultation de l'ensemble des parties intéressées.

À l'inverse, l'espace politique plus feutré de l'Union européenne ne doit pas conduire au désintérêt des pouvoirs publics français. La vape est l'objet d'attaques et de désinformation partout où cela est possible. Plus que jamais, les autorités françaises doivent être vigilantes aux développements communautaires et militer activement à cette échelle en faveur de la vape et de la prise en considération des données scientifiques et de l'intérêt général.

5.2. Adapter les réglementations à l'évolution des pratiques et des produits

La vape est une pratique de consommation, à ce titre elle évolue régulièrement. L'introduction de nouveaux produits de la vape, l'arrivée de nouveaux acteurs, les effets de mode chez les usagers, l'introduction de produits concurrents ou apparentés, les messages publics, les réglementations, font de la vape une pratique en constante évolution. L'adaptabilité de la vape aux pratiques individuelles et aux contextes collectifs est un atout dans une perspective de santé publique, mais aussi un risque potentiel. C'est pourquoi la création d'un

système indépendant de surveillance de la vape apparaît nécessaire ainsi que l'introduction de clauses de revoyure dans toute réglementation concernant la vape, où l'observation et l'évaluation guideront d'éventuelles adaptations réglementaires. Pour autant, l'adaptation régulière des réglementations et des normes ne doit pas dévier vers une instabilité permanente, car elle mettrait à mal leur application en brouillant les messages et leur légitimité.

5.3. Garantir la sécurité juridique et économique de la filière française

La filière vape est une filière d'excellence française. Réputée à travers le monde, créatrice de valeur et d'emplois, ses activités de recherche et développement laissent entrevoir des applications bien au-delà de la vape classique. Des pistes sérieuses existent, par exemple pour appliquer les techniques d'inhalation pour rendre les prescriptions médicamenteuses moins intrusives, plus efficaces et moins dangereuses pour la santé humaine et animale. La filière française de la vape est également réputée pour son éthique et sa rigueur. Elle a participé activement aux diverses entreprises de normalisations de la vape, s'est montrée proactive et constructive en matière de réglementation du vapotage et s'est toujours distinguée par ses collaborations pragmatiques avec les professionnels de santé et les organisations de lutte contre les addictions pour contribuer ensemble à améliorer la lutte contre le tabagisme.

Malheureusement, cette filière française est aujourd'hui fragilisée en raison de trois facteurs : la multiplication de projet réglementaires inappropriés et défavorables à la vape ; son exclusion progressive des espaces de la décision publique ; et les amalgames qu'elle subit avec les logiques de l'industrie du tabac et qui visent à la dénigrer. Afin de ne pas mettre plus en danger la filière française et affaiblir la lutte contre le tabagisme en laissant la place à des acteurs moins soucieux de leur éthique, il convient de reconnaître et valoriser les qualités de cette filière indépendante, de contrôler la qualité et la sécurité des produits qui entrent sur le marché français et de s'assurer que certaines organisations destinées à lutter contre le tabagisme restent intègres et ne détournent pas leurs statuts pour devenir des organisations de lutte contre le vapotage en multipliant les procès iniques et les campagnes de désinformation contre la vape.

Axe 6. Associer toutes les parties utiles

Le secteur de la vape met en jeu des rapports diplomatiques entre pays et menace des intérêts économiques considérables organisés en puissants groupes de pression. Il s'insère en outre dans le domaine de la lutte contre le tabagisme, en partie capturé par des acteurs historiques teintés d'idéologie et surtout installés dans des habitudes aujourd'hui déconnectées des réalités du terrain et des données scientifiques. Si bien que la politique française de lutte contre le tabagisme ne semble plus ni suffisamment guidée par la recherche de résultats ni suffisamment menée par ceux les plus à même d'obtenir des résultats.

6.1. Différencier clairement l'industrie de la vape de l'industrie du tabac

Aujourd'hui comme hier, l'industrie du tabac mobilise sans relâche ses ressources considérables pour faire obstacle aux politiques de santé publique visant à protéger la population du tabagisme. En favorisant la sortie du tabagisme, voire en détournant de l'entrée dans le tabagisme, le vapotage menace les ventes de l'industrie du tabac et la rente de ceux qui en vivent indirectement. C'est pourquoi l'industrie du tabac cible la vape à travers de nombreuses techniques : en créant un amalgame trompeur entre les produits du tabac chauffé et les produits du vapotage, ce qui discrédite ces derniers ; en créant des structures de représentation qui prétendent défendre le vapotage en France ; ou encore en réclamant que soient appliquées exactement les mêmes contraintes sur la commercialisation des produits de la vape que sur ceux du tabac pour réduire l'attrait des premiers.

La France, en tant que partie à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), reconnaît « la nécessité d'être vigilante face aux efforts éventuels de l'industrie du tabac visant à saper ou dénaturer les efforts de lutte antitabac et la nécessité d'être informée des activités de l'industrie du tabac qui ont des répercussions négatives sur les efforts de lutte antitabac ». Par conséquent les pouvoirs publics devraient se montrer particulièrement vigilants face aux stratégies déployées par l'industrie du tabac pour nuire à

la vape. Elles devraient clairement faire savoir la différence entre ces deux filières, s'efforcer de préserver la viabilité de la filière française de la vape, exclure de tout processus de consultation les industriels du tabac et leurs organisations leurres introduites dans le secteur de la vape, et rejeter tout alignement de l'encadrement des produits du vapotage sur ceux du tabac.

6.2. Diversifier les acteurs de la lutte contre le tabagisme

La formulation de la politique française de lutte contre le tabagisme est concentrée entre quelques mains. Qui plus est, les positions et dispositifs publics sur la vape sont aujourd'hui presque exclusivement orientés par des groupes et structures, parfois publiques, qui nient ou cachent les données. Le crédit accordé par les décideurs publics à certaines structures dont le savoir relève plus de l'expertise en stratégie politique que de celle en santé publique n'est pas admissible en démocratie où la confrontation sincère des opinions et des données est censée être la règle. Cette confiance aveugle accordée à des experts auto-proclamés nuit en outre à la lutte contre le tabagisme, en témoigne le décrochage des résultats de la France en comparaison des pays similaires. La poursuite de l'intérêt général réclame de rompre avec le pluralisme de façade et de réintroduire la science et la diversité des points de vue dans les processus de décision. Les politiques publiques affectant la vape devraient être le résultat d'une co-construction sincère entre l'ensemble des acteurs disposant d'une expertise avérée ou de connaissances profanes, au premier rang desquels les usagers de la vape et les représentants de la filière, sans oublier les médecins praticiens dont l'écoute quotidienne des patients permet de prendre de bonnes décisions.

6.3. Territorialiser les opportunités offertes par la vape

La lutte contre le tabagisme est institutionnellement trop centralisée pour être pleinement efficace. Le relais opéré par les représentants de l'État mettant en œuvre les programmes régionaux de lutte contre le tabac (PRLT) ne garantit pas suffisamment une adaptation au réel. La

pandémie de Covid a rappelé à chacun qu'une politique de santé publique ne peut être efficace que si les acteurs au plus près du terrain la relaient et l'adaptent à ses spécificités. Les collectivités locales devraient donc être plus encouragées à concevoir des programmes de prévention du tabagisme et d'information sur la vape adaptés aux spécificités des territoires concernés (zones urbaines, zones frontalières, zones de concentration de pauvreté, etc.), y compris en décidant des populations à privilégier et des outils de sevrage à promouvoir. Ces programmes devraient être conçus et déployés en étroite collaboration avec les professionnels de santé du territoire, les associations locales de lutte contre le tabagisme et les représentants locaux de la filière de la vape.

Conclusion : La vape, une opportunité exceptionnelle pour la France

La désinformation dont la vape fait l'objet conduit à sous-exploiter la vape et, pire, à la menacer. C'est non seulement la santé de millions de vapoteurs qui ont réduit ou éliminé leur tabagisme grâce à la vape, mais aussi un secteur économique créateur de richesses qui sont mis en péril. À bien des égards, ne pas soutenir la vape relève désormais de l'obscurantisme plus que de la raison. C'est d'autant plus regrettable que la France dispose d'un potentiel exceptionnel en matière de vape.

Depuis longtemps le secteur français de la vape indépendante se montre proactif pour garantir une vape responsable en proposant des normes pour l'encadrer et garantir la sécurité des produits. Le secteur français de la vape s'est également toujours efforcé de coopérer avec les professionnels de santé afin de contribuer du mieux possible à la lutte contre le tabagisme. Aujourd'hui la réputation française en matière de vape est comparable à celle dont elle dispose dans d'autres secteurs qui ont fait l'image d'excellence de la France à l'international. De plus, l'ensemble du secteur est structuré, des consommateurs aux fabricants en passant par les distributeurs. L'ensemble du secteur est en ordre de bataille, paré à faire plus et mieux au service de tous, dès que les autorités publiques le lui permettront.

Plutôt que de tirer sur l'ambulance, l'intérêt général voudrait qu'on lui ouvre la voie. Les vapoteurs ne s'y sont pas trompés en se mobilisant massivement à travers l'opération Merci la vape. Merci à eux.

Annexe : Synthèse de l'enquête Merci la vape

Le document qui suit a été publié en novembre 2023, à l'occasion du Mois sans tabac. Il synthétise les données qui ont été recueillies par questionnaire sur une période de quatre mois (du 31 mai 2023 au 30 septembre 2023) auprès des signataires en ligne de la pétition Merci la vape.

Le questionnaire était composé de 18 questions à réponse unique ou multiple et d'un commentaire libre final. La possibilité était offerte aux signataires de la pétition de ne pas répondre au questionnaire. 38 265 personnes ont choisi de participer, soit la majorité des signataires au moment de l'arrêt de l'enquête. Il s'agit aujourd'hui de la plus grande enquête sur la vape jamais réalisée en France.

La méthodologie de l'enquête est détaillée à la fin du chapitre présentant le contexte de ce livre blanc.

Consultez le document original

<https://www.sovape.fr/wp-content/uploads/2023/11/SYNTHESE-enquete-Merci-la-vape-2311.pdf>





Les associations AIDUCE, SOVAPE, LA VAPE DU COEUR et FIVAPE, chacune dans leur domaine, luttent contre le tabagisme. Elles défendent la réduction des risques, approche humaine et plébiscitée par les usagers. Elles n'ont aucun lien avec l'industrie du tabac, le revendiquent dans leurs statuts et le prouvent dans leurs actions.



AIDUCE :

La mission de l'AIDUCE est la représentation et la défense des consommateurs de vaporisateur personnel (VP), plus communément appelé cigarette électronique. Nous défendons sa diversité et son potentiel d'évolution ainsi que son utilisation libre et responsable, œuvrons avec les instances nationales et internationales de normalisation afin d'offrir aux consommateurs le choix de produits sécurisés. www.aiduce.org



SOVAPE :

L'association SOVAPE est engagée pour la promotion de la réduction des risques et des méfaits du tabagisme. Elle se donne pour mission de veiller sur l'information, sur les politiques de santé publique et sur les publications scientifiques. www.sovape.fr



LA VAPE DU CŒUR :

La Vape Du Cœur, association de loi 1901 reconnue d'intérêt général, est acteur dans la réduction des risques du tabac fumé. Elle a pour but de venir en aide à toute personne majeure, en situation de précarité, en distribuant gratuitement des produits de vapotage cédés par donation (vaporisateurs personnels, e-liquides et accessoires). La Vape Du Cœur travaille en partenariat quotidienne avec plus de 200 établissements de santé. www.lavape-ducoeur.fr



FIVAPE :

La Fédération Interprofessionnelle de la vape (FIVAPE) réunit l'ensemble des métiers de la filière du vapotage en France, des fabricants aux distributeurs. Les 800 adhérents de la fédération sont indépendants des industriels du tabac, et représentent 70% de l'activité française du secteur : une organisation spécialiste de la réduction des risques, et l'un des acteurs principaux de santé publique en France sur ce sujet. www.fivape.org

CONTEXTE

Destinée à donner la parole aux usagers de la vape, l'opération **MERCI LA VAPE** a été lancée le 31 mai 2023 lors de la journée mondiale sans tabac par les associations **AIDUCE, SOVAPE, VAPE DU COEUR, FIVAPE**. 5 mois seulement après ce lancement, le «mois sans tabac» est l'occasion de diffuser les premiers résultats d'une mobilisation exceptionnelle des vapoteurs.

Plus de 65 000 personnes ont déjà signé la pétition pour défendre la vape et ont dit **non à la suppression des arômes, non à des taxes supplémentaires et stop au déniement**. Une pétition qui atteindra probablement le chiffre impressionnant de 100 000 signataires d'ici la fin de l'opération.

Près de 40 000 vapoteurs ont répondu au questionnaire destiné à mieux connaître leurs pratiques, leurs opinions et les effets de la vape. Stoppée fin septembre 2023 pour permettre d'analyser les données, il s'agit aujourd'hui de la plus grande enquête sur la vape jamais réalisée en France.

Les témoignages et les chiffres sont sans appel : la vape sauve des vies.

ALERTE SANITAIRE

Cette première synthèse de l'enquête **MERCI LA VAPE** doit donc interpeller les pouvoirs publics sur les risques sanitaires considérables que représentent la persistance du déniement et de la désinformation sur le vapotage, ainsi que les projets de taxes supplémentaires sur les produits, et de prohibition des arômes.



40 000

RÉPONDANTS !

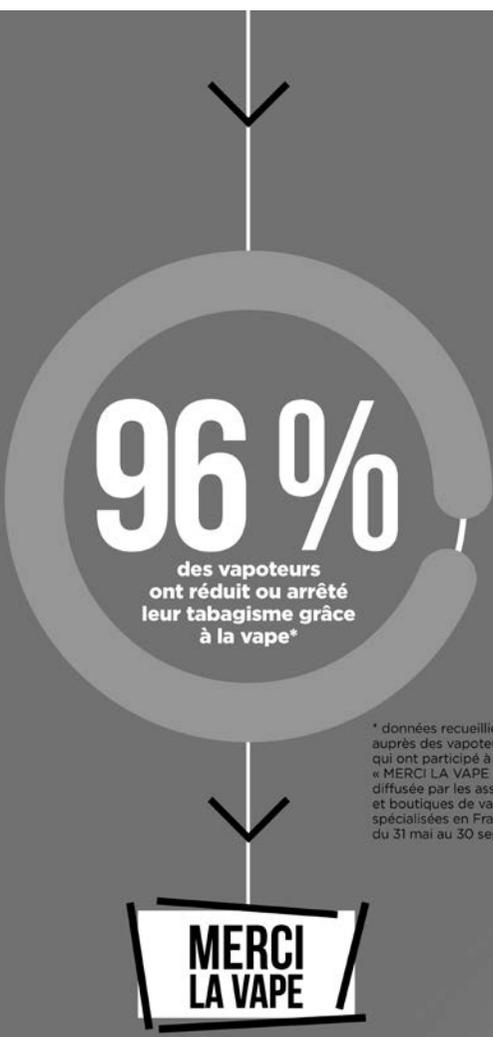
[La vente est interdite
aux mineurs]



FEMMES



HOMMES



96 %

**des vapoteurs
ont réduit ou arrêté
leur tabagisme grâce
à la vape***

* données recueillies
auprès des vapoteurs
qui ont participé à l'enquête
« MERCI LA VAPE »
diffusée par les associations
et boutiques de vape
spécialisées en France
du 31 mai au 30 septembre 2023.

**MERCI
LA VAPE**

Données recueillies auprès des signataires
de la pétition MERCI LA VAPE, 2023.



Témoignage

« Je vape depuis maintenant 13 ans, arrêt immédiat du tabac malgré de nombreux échecs avec les méthodes traditionnelles et reconnues officiellement. »

La vape est le moyen le plus efficace de réduction du tabagisme.

Confirmé notamment par la méta-analyse Cochrane, Sept. 2023



Témoignage

« Le vapotage à l'arôme tabac me donne envie de fumer une cigarette. Les autres goûts me détournent de l'envie de tabac. C'est pourtant logique. »

Les arômes augmentent l'efficacité de la vape dans la cessation du tabagisme et détournent les jeunes du tabac.

Confirmé notamment dans le Journal of the American Medical Association, Juin 2020



Témoignage

« Comparer les conséquences sanitaires du tabagisme avec celles de la vape devrait suffire à orienter les actions publiques et les discours des médecins. Hélas, il n'en est rien. »

Certaines autorités de santé tiennent un discours antivape sans fondement scientifique, à l'instar de la majorité des médias.

Montré notamment dans Nicotine & Tobacco Research, août 2018



Témoignage

« Il faudrait baisser les taxes sur la vape. »

Le tabagisme est plus élevé parmi les personnes à faibles revenus. Augmenter le coût du vapotage désinciterait cette population à recourir au vapotage et contribuerait à la maintenir dans le tabagisme.

Souligné par le Royal College of Physicians dès avril 2016



LA VAPE SAUVE DES VIES !

Près de 40 000 vapoteurs
s'expriment sur leur pratique.

Des résultats qui confirment
l'ensemble des données
scientifiques et qui appellent
à la fin des politiques déphasées
des autorités françaises pour lutter
efficacement
contre le tabagisme.



Données recueillies auprès des signataires
de la pétition MERC LA VAPE, 2023.

NON À L'INTERDICTION DES ARÔMES !



88 %

88% estiment que
la diversité des arômes
de vapotage
les a détournés
du tabagisme

57 %



Si les arômes sont
prohibés, 57 % des vapoteurs
estiment qu'ils recourront
à des sources parallèles

32 %

Si les arômes sont prohibés,
un vapoteur sur trois
estime qu'il recommencerait
à fumer

Données recueillies auprès des signataires
de la pétition MERCI LA VAPE, 2023.

NON À UNE TAXE VAPOTAGE !



85 %

85% estiment que le coût réduit du vapotage les a incités à réduire leur tabagisme, pour 52 % cela a été essentiel



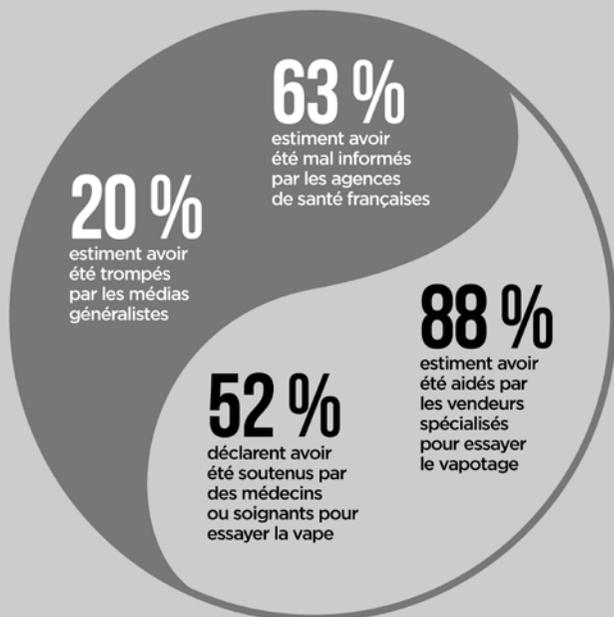
26 %

Si les taxes sur le vapotage augmentaient, 26 % des vapoteurs estiment qu'ils recommenceraient à fumer

52 %

Si les taxes sur le vapotage augmentaient, la majorité des vapoteurs estiment qu'ils se tourneraient vers des marchés parallèles

OUI À L'INFORMATION OBJECTIVE !



Données recueillies auprès des signataires de la pétition MERCI LA VAPE, 2023.

↓

SUIVONS EN TROIS SÉQUENCES LE PARCOURS PROBABLE DE DEUX FUMEURS



Elisabeth



Aurélien



↓

QUI DÉCIDENT
D'ESSAYER D'ARRÊTER
DE FUMER À L'OCCASION
DU MOIS SANS TABAC.
UN PARCOURS
SEMÉ D'EMBUCHES
MAIS AUSSI D'ESPOIR...

↓



STOP AU DÉNIGREMENT

8 Français sur 10
ne savent pas que vapoter
est beaucoup moins risqué
que fumer.

Cette perception à l'opposé
des connaissances scientifiques maintient
les fumeurs dans le tabagisme.

Le dénigrement doit cesser.
Il décourage les vapoteurs
et les fumeurs qui y trouveraient
leur solution antitabac.



Au début du mois sans tabac :
Elisabeth et Aurélien, souhaitent réduire
leur tabagisme et envisagent de recourir
au vapotage
pour cela



Aurélien consulte les informations diffusées par les autorités françaises de santé et certaines associations de lutte contre le tabagisme qui font pression sur elles.

Aurélien a peur de la vape

Aurélien, découragé, abandonne son projet d'arrêter de fumer.

Aurélien recourt aux substituts nicotiniques recommandés par les autorités.

Les données scientifiques montrent qu'Aurélien a beaucoup moins de chances d'arrêter de fumer qu'Elisabeth.



Elisabeth consulte ses proches, des soignants de terrain, des professionnels de la vape, des sites spécialisés ou des autorités de santé étrangères.

Elisabeth recourt à la vape et choisit un matériel, un arôme et un taux de nicotine qui lui correspondent. Elle les adapte régulièrement à son comportement sur le conseil des soignants et des professionnels de la vape.

Elisabeth a de bonnes chances de succès comme le montrent l'enquête MERCI LA VAPE ainsi que les données scientifiques.

DES CHIFFRES SANS APPEL

72 %

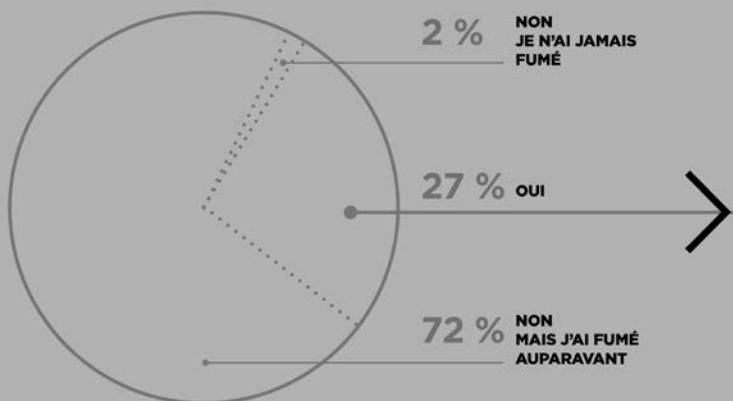
DES RÉPONDANTS
QUI VAPOTENT ONT ARRÊTÉ
DE FUMER

97 %

LA QUASI-TOTALITÉ DE CEUX
QUI ONT ARRÊTÉ DE FUMER
ESTIMENT QUE LA VAPE LES Y A AIDÉS

RÉPONSES OBTENUES : 37 831

Au moment de l'enquête, est-ce que vous fumez ?



Avez vous réduit votre consommation de cigarettes depuis que vous vapotez ?

QUESTION POSÉE AUX RÉPONDANTS QUI VAPOTENT ET FUMENT AU MOMENT DE L'ENQUÊTE (SOIT 9 742 PERSONNES)

27 %

OUI J'AI RÉDUIT DE 10 À 20 CIGARETTES MA CONSOMMATION QUOTIDIENNE

39 %

OUI J'AI RÉDUIT DE PLUS DE 20 CIGARETTES MA CONSOMMATION QUOTIDIENNE

17 %

OUI J'AI RÉDUIT DE 5 À 9 CIGARETTES MA CONSOMMATION QUOTIDIENNE

12 %

OUI J'AI RÉDUIT DE 1 À 4 CIGARETTES MA CONSOMMATION QUOTIDIENNE

3 %

JE PRÉFÈRE NE PAS RÉPONDRE

0,7 %

NON JE CONSOMME AUTANT DE CIGARETTES QU'AUPARAVANT

0,2 %

NON J'AI AUGMENTÉ MA CONSOMMATION DE CIGARETTES

Données recueillies auprès des signataires de la pétition MERCI LA VAPE, 2023.



NON À LA SUPPRESSION DES ARÔMES

Condamner les ex-fumeurs au seul arôme tabac est absurde, c'est justement la diversité des arômes qui facilite le sevrage tabagique. **La preuve : 95 % des vapoteurs utilisent au moins un autre arôme.** Les arômes doivent rester disponibles dans un cadre réglementé et contrôlé. La fabrication des e-liquides et leur commercialisation par des professionnels assurent les meilleures garanties de contrôle pour la sécurité des utilisateurs.



**MERCI
LA VAPE**

Quelques temps après le mois sans tabac : Le gouvernement décide d'interdire les arômes dans le vapotage



Comme 9 vapoteurs sur 10, Elisabeth a choisi un des multiples autres goûts que tabac.
La diversité des arômes l'aide à trouver celui qui lui permet de prendre plaisir à arrêter de fumer et la détourne du goût du tabac. N'ayant plus accès à cette possibilité, statistiquement soit :



Elisabeth se tournera vers des sources d'approvisionnement parallèles vendant des produits non sécurisés ni contrôlés.



Elisabeth, découragée, recommencera à fumer ou fumera davantage.



DES CHIFFRES SANS APPEL

Quel(s) type(s) d'arôme(s) de vape utilisez-vous ?

PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES

RÉPONSES OBTENUES : 34 448

FRUITÉS

74 %

GOURMANDS

42 %

MENTHE OU MENTHOL SEUL

22 %

BOISSONS

15 %

TABAC MÉLANGÉS À D'AUTRES ARÔMES (NOIX, GOURMANDS, ETC...)

15 %

TABAC SEUL

12 %

AUTRES AROMES

8 %

SANS AROMES

2 %

11%

UNE TOUTE PETITE
MINORITÉ DE VAPOTEURS
CONSUMENT
LE GOÛT TABAC

88%

POUR UNE ÉNORME
MAJORITÉ L'EXISTENCE D'ARÔMES
AUTRES QUE LE GOÛT TABAC
A ÉTÉ CLEF DANS LE RECOURS
À LA VAPE

32%

SI LE SEUL GOÛT TABAC ÉTAIT AUTORISÉ,
DEUX FOIS PLUS DE VAPOTEURS
RECOMMENCERAIENT À FUMER ...

... PLUTÔT QUE DE CONTINUER
À VAPOTER CE SEUL GOÛT

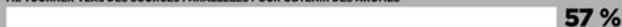
14%

Si seul l'arôme « tabac » était autorisé à l'avenir, que pensez-vous faire?

PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES

RÉPONSES OBTENUES : 36 283

ME TOURNER VERS DES SOURCES PARALLÈLES POUR OBTENIR DES ARÔMES



RECOMMENCER À FUMER OU FUMER DAVANTAGE



JE NE SAIS PAS



ARRÊTER DE VAPOTER



VAPOTER EXCLUSIVEMENT L'ARÔME AUTORISÉ



ME TOURNER VERS UN AUTRE PRODUIT NICOTINÉ SANS FUMÉE



Quelle importance ont joué les arômes de vape autres que celui « tabac » dans votre arrêt tabagique ?

75 %

RÉPONSES OBTENUES : 35 909



Données recueillies auprès des signataires de la pétition MERCI LA VAPE, 2023.



NON AUX TAXES

Surtaxer un dispositif qui aide à arrêter de fumer est injuste.

Ni les substituts nicotiques, ni les médicaments, ni l'hypnose, ni l'auriculothérapie, ni les remèdes de charlatan ne sont surtaxés.

Les taxes ne devraient pas constituer une barrière à l'usage du vapotage.

La TVA sur le vapotage devrait être réduite à 5,5 %.

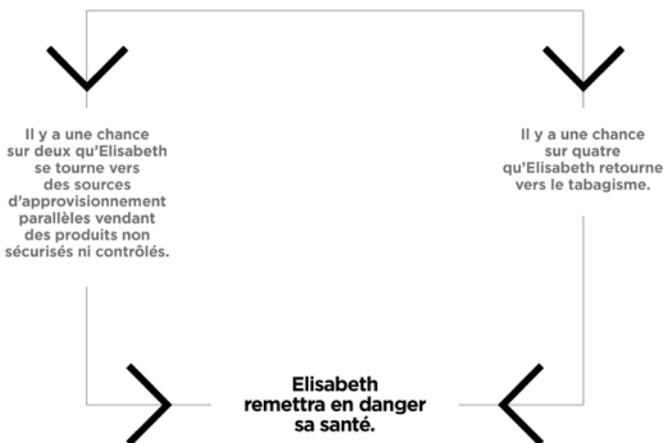
Son accès aux plus défavorisés, les plus touchés par le tabagisme, serait ainsi facilité.



Quelques temps après le mois sans tabac :
Le gouvernement décide de surtaxer
les produits du vapotage



Elisabeth est ennuyée, comme la majorité des fumeurs aujourd'hui elle a de faibles revenus, c'est d'ailleurs l'une des raisons qui l'ont poussée à arrêter de fumer à l'aide du vapotage.



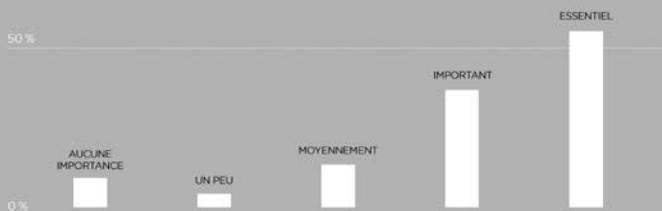
Données recueillies auprès des signataires de la pétition MERCI LA VAPÉ, 2023.

DES CHIFFRES SANS APPEL

Quelle importance a joué le coût du vapotage lors de votre arrêt tabagique ?

75 %

RÉPONSES OBTENUES : 25 909



RÉPONSES OBTENUES : 25 909

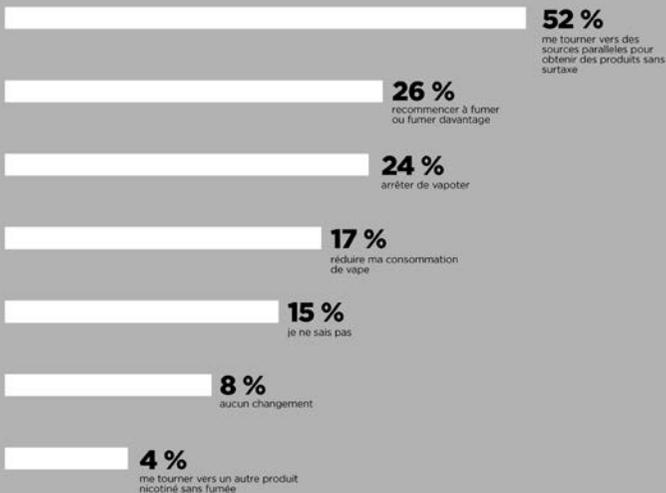
85 %

UNE GRANDE MAJORITÉ DES VAPOTEURS EX-FUMEURS SE SONT Tournés VERS LE VAPOTAGE EN RAISON D'UN MOINDRE COÛT.

Si une surtaxe faisait doubler le prix des e-liquides, que pensez-vous faire ?

PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES

RÉPONSES OBTENUES : 25 909



RÉPONSES OBTENUES : 25 909

26 %

UNE SURTAXE DES PRODUITS DU VAPOTAGE CONDUIRAIT À UNE AUGMENTATION OU UN RETOUR AU TABAGISME POUR UN NOMBRE CONSIDÉRABLE DE VAPOTEURS.

52 %

SE TOURNERAIENT VERS DES SOURCES PARALLELES POUR OBTENIR DES PRODUITS SANS SURTAXE

Données recueillies auprès des signataires de la pétition MERCI LA VAPE, 2023.



STOP À LA DÉSINFORMATION

Le public a le droit à une information
loyale, claire et appropriée
sur le vapotage.

La mise en œuvre d'une politique
de santé publique pragmatique
contre le tabagisme va de pair avec une
information responsable.

Face au fléau du tabagisme qui tue
prématurément 75 000 personnes
chaque année en France, **la vape n'est pas
un problème, c'est une solution.**

Pour arrêter de fumer, chacun
doit rester libre de choisir son chemin,
et s'il le veut, pouvoir choisir
le vapotage sans entrave.



Aiduce
Association pour l'Information et le Dialogue sur le Tabac

#sovape
Agir et dialoguer pour la réduction des risques



FIVAPE
FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA VAPE



**MERCI
LA VAPE**

ISBN 979-10-415-5235-1



9 791041 552351

Le public a le droit à une information loyale, claire et appropriée sur le vapotage. La mise en œuvre d'une politique de santé publique pragmatique contre le tabagisme va de pair avec une information responsable.

Face au fléau du tabagisme qui tue prématurément 75 000 personnes chaque année en France, la vape n'est pas un problème, c'est une solution.

Pour arrêter de fumer, chacun doit rester libre de choisir son chemin, et s'il le veut, pouvoir choisir le vapotage sans entrave.

Je suis contre la suppression des arômes, je suis contre les taxes, je souhaite que cessent le dénigrement et la désinformation sur le vapotage.

Extrait du texte de la pétition **MERCI LA VAPE** soutenue par près de 100 000 citoyens.

Aiduce
Association indépendante des Utilisateurs de la Vape (AUV)

#sovape



FIVAPE
FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA VAPE